

un autre REGARD

HORS SÉRIE N°4



Rapport
d'activité
2018



RAPPORT MORAL ET
RAPPORT ACTIVITÉ 2018
p.8

RAPPORT
FINANCIER 2018
p.36

BUDGET
PRÉVISIONNEL 2019
p.42



Yuko Nohara

SOMMAIRE

Chiffres-clés	3
Avant-propos	6
Rapport moral de la présidente Rapport d'activité 2018	8
Missions sociales	12
Fonctionnement et gouvernance	36
Rapport financier	42
Annexe - Budget prévisionnel 2019	48
Annuaire des délégations	50

[Bulletin d'abonnement p.23](#)

CHIFFRES-CLÉS DE LA SANTÉ MENTALE EN FRANCE

3^e rang

DES MALADIES
LES PLUS
FRÉQUENTES
APRÈS LE
CANCER ET
LES MALADIES
CARDIO-
VASCULAIRES

+ DE 2 MILLIONS
DE PERSONNES ONT DES
TROUBLES SÉVÈRES
ET PERSISTANTS

*Source : OMS
et Psychiatrie : l'état d'urgence*

+ DE 3 MILLIONS
DE PERSONNES LES
ACCOMPAGNENT
AU QUOTIDIEN



+ de **30 %**

DES
PERSONNES
VIVANT À LA RUE
OU EN GRANDE
PRÉCARITÉ
SOUFFRENT
DE TROUBLES
PSYCHIQUES

**1^{ère} CAUSE
MONDIALE**
DE HANDICAP
DÈS 2020

12 MILLIONS
DE FRANÇAIS SONT
CONCERNÉS PAR DES
TROUBLES PSYCHIQUES

**1 personne
sur 4**
souffrira de troubles psychiques
au cours de sa vie

CHIFFRES - 2018 DE L'



99

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

13

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

300

SITES D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ

186

sessions de formation

2 062

aidants familiaux et bénévoles formés

2 678

représentations dans les instances médicales,
médico-sociales et sociales



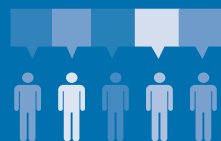
19 000 personnes accueillies par des pairs dans les délégations

364 groupes de parole

CLÉS UNAFAM

14 600 adhérents

2 000 bénévoles



40 salariés (33 ETP) et 10 professionnels mis à disposition par les ARS (9,4 ETP) :

- 24 au siège (18,5 ETP)

- 26 en délégations (23,9 ETP)

402 000 heures de bénévolat, soit un équivalent de plus de 10 572 K€
ou l'équivalent de 254 ETP salariés.

7 080

APPELS TRAITÉS
PAR LE SERVICE
« ÉCOUTE-FAMILLE »

3 081

INTERVENTIONS
DU SERVICE SOCIAL

415

DEMANDES TRAITÉES
PAR LE SERVICE JURIDIQUE

160

CONSULTATIONS
PSYCHIATRE
ET PÉDOPSYCHIATRE

Avant-propos

L'Unafam est une association créée en 1963 et reconnue d'utilité publique qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne dans la durée les familles et amis de personnes vivant avec des troubles psychiques.

Depuis sa création, l'Unafam concentre son action à l'aide de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et à la défense des intérêts communs des familles et des personnes atteintes de troubles schizophréniques, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de troubles anxieux et phobiques, et autres psychoses graves non diagnostiquées. Une évolution récente conduit l'Unafam à assurer également le soutien à la parentalité en direction des parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles du comportement, des troubles psychiques ou psychologiques.

De plus, il existe, dans le cadre d'un réseau, un soutien aux grands-parents et nombre de délégations ont déployé des actions en direction d'enfants de personnes vivant avec des troubles psychiques.

Au sein des délégations départementales, les bénévoles (des personnes formées et, pour le plus grand nombre, concernées par la maladie et/ou le handicap psychiques d'un proche) se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement, de l'incompréhension et à faire face à la maladie. Cet accompagnement par des pairs agit en complémentarité de l'action des professionnels basés au siège ou en délégations : psychologues, assistantes sociales, juristes, psychiatres... Dans beaucoup de délégations, des groupes de parole animés par des psychologues sont également proposés. Certaines délégations disposent également de professionnels pour soutenir les bénévoles dans leurs actions.



© iStockphotos

L'Unafam défend les intérêts communs des familles et des malades à travers de nombreux mandats de représentation. Elle participe également à des groupes de travail et de réflexion dans les ministères et les instances gouvernementales pour porter les demandes spécifiques relatives à la maladie et au handicap psychiques.

Elle se mobilise pour faire changer le regard sur les personnes malades et leur entourage à travers des actions de déstigmatisation, de sensibilisation ou de formation externe.



Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions sociales, notamment pour la défense des usagers et la déstigmatisation, l'Unafam travaille avec les associations de patients et noue des partenariats avec les associations nationales ou locales dans le domaine de la santé mentale et du handicap psychique.

Soucieuse de répondre aux préoccupations des familles espérant de nouvelles pistes thérapeutiques, l'Unafam soutient la recherche, notamment à travers l'attribution de Prix à de jeunes chercheurs talentueux. Par ailleurs, l'Unafam s'intéresse également à l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement. L'association repère et diffuse les bonnes pratiques, principalement à travers son Observatoire.

4 axes

de travail pour
les missions sociales
de l'Unafam ▼



© iStockphotos

L'Unafam a organisé ses actions vers les Familles (parents, conjoints, frères/sœurs, grands-parents, enfants, ...) et l'entourage des personnes malades et/ou handicapées psychiques.

Ses missions sociales s'articulent autour de quatre axes :

1. Soutien des Familles par l'écoute, l'accueil et l'information
2. Soutien des Familles par la formation et l'entraide
3. Déstigmatisation et défense des intérêts communs
4. Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement.

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



©Thierry Debonnaire

*Marie-Jeanne Richard
Présidente de l'Unafam*

S'engager ensemble et agir pour un avenir porteur d'espoir

En juin 2018, vous m'avez élue Présidente : merci aux membres du conseil d'administration pour leur confiance. Je remercie également Béatrice Borrel pour son investissement sans faille durant ces trois dernières années. Elle a conduit le premier projet associatif de l'association dans un climat de co-construction avec les adhérents, les bénévoles et les salariés, redéfinissant ainsi nos axes prioritaires. Ce rapport d'activité est aussi le sien.

Dès juillet nous avons été rejoints par Stéphane Lopez, notre nouveau Secrétaire général. Bienvenue à lui dans cette aventure Unafam. Nous savons que sa compétence sera importante pour mener à bien la mise en œuvre de notre projet associatif.

Les réalisations que vous trouverez dans ce rapport d'activité ne sont possibles que grâce au soutien et à l'engagement de chacun d'entre vous : adhérents, bénévoles et salariés. Je vous en remercie. Je remercie aussi les donateurs et les personnes qui ont fait des legs nous permettant de nous projeter dans la refonte du site internet dont la finalisation est prévue pour juin 2019.

Je remercie les pouvoirs publics qui, par leurs financements et la confiance qu'ils nous accordent, soutiennent nos actions en direction des familles afin qu'elles soient mieux accompagnées pour faire face à la maladie et au handicap psychiques de leurs proches. Je fais le vœu que ce soutien se maintienne et nous permette de développer nos projets.

Nous avons construit une entraide entre pairs. Elle est notre ADN.

L'Unafam continue de déployer ses activités d'écoute, d'information et de formation dans toute la France. Nous continuons à les diversifier afin de répondre aux besoins de l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques, en les accompagnant dans la durée. Le soutien de plusieurs financeurs a rendu possible ce développement, notamment celui de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

Nous nous sommes dotés, en 2018, d'une plateforme de formation à distance : form'aid@nts, qui vient compléter et enrichir le dispositif de formation en présentiel. Cette nouvelle modalité de formation correspond à une attente des bénévoles engagés dans l'entraide, l'écoute, l'accueil, que nous nommons « pairs-aidants famille ».

De nouvelles formations pour les accompagnants de proximité ont été déployées dont la formation « Mieux communiquer avec son proche bipolaire » et nous poursuivons nos actions en direction des parents d'enfants et adolescents présentant des troubles du comportement avec le développement du contenu d'une journée d'information : « Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent ».

186 sessions de formation ont été réalisées en 2018. Ces actions ont bénéficié à plus de 2 000 proches aidants, mais aussi bénévoles de l'Unafam, soit une augmentation de 23% par rapport à l'année précédente.

Nous poursuivons nos actions autour du respect des droits du citoyen et de la déstigmatisation

Parce qu'il y a encore tant à faire pour une mise en œuvre effective des droits fondamentaux des personnes vivant avec des troubles psychiques, l'Unafam a lancé en mai 2018 avec quatre autres associations une réclamation collective (procédure juridique visant à améliorer la mise

en œuvre effective des droits fondamentaux des citoyens européens) auprès du Conseil de l'Europe pour l'accès aux droits des personnes handicapées en France : #Urgence Handicap.

Nous portons dans nos plaidoyers la nécessité de faire de la psychiatrie une cause nationale. Nous avons adressé une lettre ouverte intitulée « La psychiatrie, une discipline à soutenir ! » à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, afin que la psychiatrie soit considérée comme une discipline médicale comme les autres. Dans ce même registre, nous avons participé à un colloque avec les acteurs de la psychiatrie pour présenter notre vision des défis à relever pour rapprocher la psychiatrie des autres disciplines médicales.

L'année a été marquée par des difficultés importantes dans le sanitaire. Nous nous sommes engagés avec les associations d'usagers pour défendre un accès à des soins de qualité dans tous les territoires et pour que les personnes vivant avec des troubles psychiques accèdent de manière effective à leurs droits.

Nous avons participé, avec d'autres associations d'usagers et de familles, au livre *La psychiatrie - Etat d'urgence* des Pr. M. Leboyer et P.M. Llorca et continuons à demander un plan d'ampleur pour le déploiement d'un amont et d'un aval permettant une prise en charge coordonnée des personnes en souffrance psychique.

Par ailleurs, l'association a saisi le Défenseur des droits concernant le spectacle du musée Grévin créé à l'occasion d'Halloween : « La folie s'empare de Grévin » et concernant un jeu de société où le but est de s'échapper d'un asile psychiatrique. De même, elle a été amenée à saisir le Contrôleur général des lieux de privation de liberté pour dénoncer des situations de non-respect du droit des patients et non-respect des dispositions législatives relatives à la contention et l'isolement. Nous continuons à dénoncer le décret Hopsyweb qui stigmatise les personnes qui reçoivent des soins sans consentement.

Cette année a été marquée par le travail mené autour du parcours pénal. Trop de personnes malades se retrouvent sans soins dans les établissements pénitentiaires. Pour les familles, c'est la double peine : le sentiment d'abandon par le sanitaire, abandon ayant conduit à la rupture de soins, le sentiment d'abandon par la société qui préfère punir que soigner. Un guide a été développé pour aider les familles dont un proche est confronté à la justice. Une première formation de référents-parcours pénal a été organisée afin de former des personnes capables d'aider les familles mais aussi de sensibiliser les parties prenantes au sein de l'administration pénitentiaire.

Nous portons l'espoir d'une amélioration du parcours de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques

La construction de ces parcours est exigeante. Elle requiert des soins résolument tournés vers le rétablissement, un accès à des accompagnements, des ressources, un logement/hébergement, un accès à des activités sociales et à l'emploi quand c'est possible. De nouveaux thèmes émergent comme l'éducation des enfants et jeunes adultes (parcours scolaire), l'aide à la parentalité, la citoyenneté et la protection juridique.

Vous êtes toujours plus nombreux (2 400 représentations dans les instances locales, départementales ou régionales) à vous mobiliser pour être des représentants d'usagers engagés et militants dans les instances de démocratie sanitaire au sein des établissements de santé et dans les MDPH. Cette année a été marquée par de nombreux travaux régionaux (Projet régional de santé) et locaux (Projet territorial de santé mentale). Vos actions de terrain sont essentielles et viennent compléter l'engagement des administrateurs dans les institutions et des

ministères où nous portons vos attentes, votre voix et celles de ceux que vous accompagnez. Nous contribuons également à des auditions auprès d'élus ou de personnes missionnées. Ces interpellations des pouvoirs publics reposent sur vos remontées de terrain, sur votre expérience, sur votre savoir. Nous reviendrons vers vous pour en faire une force.

Nous ne conduisons pas ces travaux de plaidoyer seuls. Nous développons des alliances avec les associations d'usagers et nos partenaires du social, du médicosocial et du sanitaire.

Parce que nous croyons dans l'avenir, nous soutenons la recherche et l'innovation.

Les actions dans le domaine de la recherche ont été poursuivies avec la remise des Prix recherche 2018 (deux lauréats récompensés, en recherche préclinique/fondamentale et en recherche clinique), un colloque au ministère de la Santé : « Vaincre la stigmatisation des maladies psychiques » et la sélection d'un projet de recherche : « L'espérance de vie réduite des personnes suivies pour des troubles psychiques : des défauts dans le parcours de soins somatiques ? » financé grâce à une subvention accordée par la Fédération pour la recherche sur le cerveau (FRC).

Dans ce dernier semestre 2018, nous avons porté le projet associatif en région. Les échanges que nous avons eus m'ont permis de mieux appréhender la richesse des travaux que vous menez en délégation mais aussi vos nombreuses attentes. Nous essaierons d'y répondre par une communication plus appropriée.

J'ai besoin de vous tous pour renforcer notre attractivité. Continuons à nous mobiliser !

*Marie-Jeanne RICHARD
Présidente de l'Unafam*



Donner à l'Unafam c'est aider 2 millions de personnes souffrant de troubles psychiques sévères en France et les 3 millions de personnes les accompagnant



JE SOUHAITE FAIRE UN DON



À remplir et à envoyer accompagné de votre chèque à :
Unafam - 12, villa Compoin - 75017 Paris

DÉDUCTION FISCALE 66 %

Si vous êtes adhérent(e), merci d'inscrire ici le numéro d'adhérent indiqué sur les courriers que nous vous adressons.

N° d'adhérent

OUI, je veux aider les malades psychiques et leur famille avec l'Unafam. Je fais pour cela un don de :

- 20 € 50 € 80 €
- 100 € 150 € €

Mme Mlle M.

Nom

Prénom

Adresse complète

CP [][][][] Ville

Date de naissance [][][][][][][]

Téléphone [][][][][][][][][][][][][][][]

E-mail

Je joins mon don par chèque à l'ordre de l'Unafam

Je souhaite recevoir la Lettre de la Présidente (lettre interne mensuelle envoyée par mail).

MISSIONS
SOCIALES

SOUTIEN DES FAMILLES PAR L'ÉCOUTE, L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

La mission principale de l'Unafam est le soutien des familles par l'accueil et l'écoute. Au total, environ 55 000 personnes sont aidées directement ou indirectement.

Accueil dans les délégations par des pairs

Près de 800 bénévoles formés, ayant été confrontés à la maladie et/ou au handicap de leur proche, assurent des permanences dans les **99 délégations départementales** et les **300 points d'accueil**. **19 000 personnes ont été ainsi accueillies en 2018**.

6 276 « premiers entretiens » individualisés ont été réalisés en 2018 dans les délégations, **20 164 appels de familles ont été suivis par les bénévoles des délégations via les permanences téléphoniques** et **3 045 mails ont été traités**. La grande majorité des délégations offre la possibilité aux familles de participer à des groupes de parole (**364 groupes de parole** organisés en 2018, avec **près de 3 600 participants**) et/ou à des réunions conviviales comme des cafés-rencontres. Les personnes formées à l'accueil suivent réguliè-

rement des séances de mise à niveau à l'initiative des délégations départementales ou régionales. De nouveaux outils pour un accueil adapté de parents de jeunes et d'adolescents ayant des troubles psychiques ont été mis en place pour mieux réaliser cette mission d'accueil.

Un dynamisme impressionnant est déployé dans les délégations. De nouvelles activités sont proposées aux familles telles que des 'psy'triologues', des séances de gestion du stress, la mise en commun de ressources entre deux départements voisins, la recherche de partenariats (familles, patients, professionnels, ...), des rencontres des familles avec le milieu hospitalier dans le cadre d'un programme sur des thèmes définis à l'avance et des rencontres conviviales familles/patients.

1. Usagers, familles et professionnels de la psychiatrie se rencontrent deux à trois fois par an, hors du milieu psychiatrique, pour s'enrichir de l'expérience des uns et des autres sur un thème choisi. Cet espace de parole, non médicalisé, situé en dehors des cadres habituels permet de partager sa propre expérience et de s'enrichir de celle des autres. Le psy'triologue se pratique avec la médiation d'un psychologue expérimenté.

Service écoute famille

Il s'agit d'un service d'écoute téléphonique assuré par une équipe de psychologues cliniciens. Le service est assuré du lundi au vendredi (9 h-13 h et 14 h-18 h sauf vendredi 17 h) tout au long de l'année, excepté lors des fermetures estivales et hivernales du siège Unafam. En dehors de ces heures d'ouverture, afin d'assurer une certaine continuité de service, les appelants sont invités à laisser un message avec leurs coordonnées afin d'être rappelés. En 2018, **7 803 demandes ont été traitées** soit une augmentation de 11 % par rapport à 2017.



En 2018,
7 803
appels traités

+ 11 % par rapport à l'année précédente

Les parents représentent 49 % des appelants ; majoritairement, ce sont les mères qui appellent. Néanmoins, il est à noter que les fratries et les enfants de patients constituent 16 % des appelants, ce qui confirme l'importance d'assurer une écoute à une population souvent oubliée. Les conjoints représentent 13 % des personnes appelantes. Ces chiffres sont relativement stables par rapport à 2017. Quant aux amis, ils représentent 8 % des appelants.

Ce service gratuit et respectant l'anonymat permet aux personnes de s'exprimer en confiance sur les bouleversements survenus dans leur vie et sur leurs émotions ressenties. Les psychologues tentent de les amener à identifier leurs ressources ainsi que celles de leur proche malade pour mieux faire face à la situation et redevenir actrices de leur vie (*empowerment*).

Pour apporter un soutien aux familles dans la durée et pour les aider à sortir de l'isolement, les psychologues les orientent vers les délégations départementales de l'Unafam qui offrent un accueil de proximité et de pair à pair très complémentaire du service écoute-famille.

Le dispositif des entretiens par Skype mis en place en 2017 s'est développé. 140 entretiens ont été réalisés. Pour les personnes habitant à proximité, **des entretiens en face à face ont été proposés en 2018**. 56 rendez-vous ont pu avoir lieu dans les locaux de l'Unafam. Ceci a apporté une nouvelle dimension à la pratique du service, entre autres la possibilité offerte aux familles de sortir de l'anonymat, de sortir de l'entretien unique et d'établir un début de relation moins distanciée. Les retours positifs semblent conforter les apports de ce nouveau dispositif.

Service social

En 2018, l'assistante sociale, financée en grande partie par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France, a orienté ses prises en charge sur des dossiers quasi exclusivement franciliens. La re-

cherche de financement et de professionnels ayant un profil d'assistants sociaux en région a du mal à se concrétiser.

L'assistante sociale s'inscrit dans le pôle « Informations et services aux familles des personnes malades et/ou handicapées psychiques ». Les familles ont la possibilité d'interroger un interlocuteur unique sur des questionnements à spectre large. Ces questionnements abordent des domaines comme le logement, la fiscalité, les prestations sociales, etc.

L'assistante sociale est une professionnelle spécialisée sur les législations (sociale, juridique, fiscale) liées aux situations de handicap et plus particulièrement dans le champ de la psychiatrie.

Elle est au service des familles qui la sollicitent pour des questionnements qui impliquent leurs proches malades et /ou handicapés psychiques à chaque étape de leur vie, de changement de statut en fonction de l'avancée en âge et de l'évolution de leurs besoins. Cette action s'inscrit pleinement **dans l'aide aux aidants**.

En effet, la situation de la personne concernée est prise en compte dans sa globalité grâce à une coordination multi-professionnelle interne et externe. Cette approche transversale et évolutive permet d'établir une réelle analyse psychosociale dont l'objectif prioritaire est de mettre en place des actions adaptées et individualisées. Pour cela, comme précité, notre assistante sociale s'inscrit dans une démarche pluriprofessionnelle, c'est-à-dire qu'elle ne se substitue pas aux professionnels déjà présents (équipes des centres

ASSISTANTE SOCIALE AVOCATS/PSYCHIATRE

Coordonnées sur le site

www.unafam.org

Tél. : 01 53 06 30 43



médico-psychologiques, mandataires à la protection juridique, ...) autour de la personne mais qu'elle vient en complément.

En 2018, **1 505 dossiers ont été étudiés** (1 458 en 2017). Ce traitement a entraîné **2 888 interventions** (2 806 en 2017)².

Les principales demandes d'informations portent sur :

- les prestations sociales et les démarches socio-administratives (Pôle emploi, CAF, CPAM, fiscalité) : informations sur les ressources, constitutions de dossiers, aides aux recours... pour 44 % ;
- le logement (informations sur les habitats adaptés – hébergements et les établissements médico-sociaux, aides pour des demandes de logement et aides dans des cas d'expulsion) pour 33 % ;
- des informations juridiques (droit du travail, droit des personnes handicapées, mesures de protection juridique,...) pour 13 % ;
- l'insertion professionnelle pour 7 % ;
- l'accès aux activités de loisirs, recherche de lieux de vacances pour 3 %.

Il n'y a pas d'évolution significative du type de demandes par rapport à 2017 mais la demande des familles auprès du service social est en constante augmentation. Si notre service social arrive à répondre à la demande des Franciliens, nous restons attentifs au fait que bon nombre de nos adhérents n'y ont pas accès. Une réponse régionale serait à mettre en œuvre afin d'aider les familles à se repérer et à faire face à la complexité toujours grandissante de l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Il est important de noter que la question des personnes vieillissantes vivant avec une maladie psychique est une préoccupation grandissante des familles. En effet, la barrière de l'âge fait que ces personnes handicapées vieillissantes changent de statut social, ce qui a un fort impact sur leurs

droits, sur les dispositifs desquels elles relèvent et sur leurs ressources (pour celles dont le taux d'incapacité était de 50 à 79 %).

Le service social contribue également à la revue *Un Autre Regard*, à la *Lettre de la présidente*, à la mise à jour du Memento afin d'éclairer les familles sur la législation relative au handicap et les dispositifs qu'elles peuvent mobiliser.

Le poste d'assistance sociale spécialisée et consacré à l'accueil de parents d'enfants et d'adolescents créé récemment est présenté plus loin.

Service Juridique

Les avocates présentes deux demi-journées par semaine (le lundi et le vendredi matin) répondent sur rendez-vous, par téléphone ou par entretien en face à face, aux questions portant sur le droit de la famille (divorce, filiation, succession, protection des majeurs, protection des mineurs), le droit patrimonial de la famille (transmission du patrimoine), le droit de la santé (hospitalisation, soins sans consentement, responsabilité médicale), le droit pénal (culpabilité et responsabilité, abolition et altération du discernement), le droit du travail (licenciement) et les procédures civiles, pénales, administratives.

Le nombre de consultations du service juridique s'élève à **415** demandes d'informations et de conseils. Cette permanence juridique est très demandée par nos adhérents. Les questions posées en 2018 ont concerné **le plus souvent les différentes mesures de protection (environ 27 %)**. Les questions relatives à **la succession, l'hospitalisation et la responsabilité médicale, le recours au juge des affaires familiales, le recours auprès d'organismes** sont également fréquentes.

Les avocates ont également contribué à la revue *Un Autre Regard* et ont permis d'éclairer des situations autour de thèmes comme le consentement aux soins et le recours devant le Conseil d'Etat.



Consultation psychiatrie

Un jour par semaine, le psychiatre consultant à l'Unafam **reçoit les familles et/ou amis, confrontés à la maladie psychique d'un proche, qui souhaitent une information médicale éclairée ou un soutien ponctuel.**

La demande de consultation émane essentiellement des familles mais aussi de certains professionnels identifiant bien l'Unafam comme une plus-value pour soutenir l'entourage des malades. Les familles sont adressées par un médecin psychiatre, une assistante sociale, une association tutélaire et parfois par d'autres familles qui nous connaissent. Il est important de rappeler que les familles viennent à l'Unafam sans le proche concerné par la maladie et que les entretiens individuels personnalisés sont des consultations familiales d'une heure, physique ou téléphonique. C'est une consultation qui ne dispense aucun soin ambulatoire ni aucun médicament.

En 2018, le médecin psychiatre de l'Unafam a fait 158 consultations. Le nombre a augmenté de 27 % par rapport à 2017.

A travers ces consultations, l'association tente de **répondre aux besoins et aux attentes des familles** dans leur quête de compréhension, d'écoute, de soutien, d'information et de reconnaissance. Ces consultations permettent d'aborder différentes thématiques : le plus souvent **la maladie, ses modalités évolutives, les thérapies, les thérapeutiques proposées, le cadre institutionnel, la notion d'observance thérapeutique, de prise de conscience de la maladie et d'adhésion aux traitements, l'autonomie sociale du patient, enfin sa réhabilitation socio-professionnelle éventuelle.**

Le médecin consultant de l'Unafam se trouve, en tant qu'expert, dans une position originale, moins formalisée qu'à l'hôpital, et dans un lieu neutre. Son aide tend donc à **faire progresser les personnes dans une vision plus partagée et plus distancée.**

Par cette démarche, les familles sont appelées à

devenir partie prenante du rétablissement de leur proche. Elles deviennent plus sereines face à l'avenir. Ces effets positifs vont faciliter les relations avec les équipes médicales et construire des bases pour installer un vrai dialogue : soignés, soignants et proches.

Par ailleurs, il est important de noter que les familles contactent le médecin psychiatre de plus en plus précocement. Cette précocité des interventions auprès des familles est essentielle et souvent déterminante dans leur parcours d'aïdants et indirectement dans le parcours de la personne malade.

Accueil de parents d'enfants et d'adolescents

Les demandes régulières de parents d'enfants et d'adolescents et l'importance d'une prévention précoce ont amené l'Unafam à mettre en place **un dispositif particulier d'accueil et d'information auprès des familles d'enfants et d'adolescents.**

Ce dispositif spécifique propose différentes permanences, en face à face ou par téléphone, et uniquement sur rendez-vous avec :

- **un psychologue clinicien spécialisé** (du service écoute-famille) : disponible une ½ journée par semaine pour entendre les inquiétudes et les interrogations **de manière anonyme** ;
- **un avocat** : présent une ½ journée par mois pour apporter des précisions sur des aspects juridiques ;
- **un bénévole expert sur le thème de l'école** qui reçoit une ½ journée par mois également pour orienter dans les multiples parcours scolaires possibles et adaptés à l'enfant ou l'adolescent concerné (22 consultations ont été faites en 2018) ;
- **une assistante sociale spécialisée** qui consacre une ½ journée par mois pour répondre aux questions des parents sur des problèmes récurrents de la vie quotidienne (14 consultations tenues pour 2018).

Enfin, pour approfondir cet accueil, nous souhaitons mettre en place une consultation ouverte

auprès d'un **pédopsychiatre** pour recevoir les parents une ½ journée par mois pour de l'écoute et du soutien à la parentalité et afin de les aider à appréhender et comprendre au mieux les troubles dont souffre l'enfant. Ces permanences ont du mal à se mettre en place tant par la difficulté rencontrée pour le recrutement de l'expert que par une diffusion de la connaissance du service auprès du public concerné.

Publications

Les familles ressentent un besoin constant d'informations actualisées pour mieux comprendre la maladie de leur proche, pour comprendre l'organisation de la psychiatrie en France et pour trouver des solutions adaptées pour elles-mêmes et leur proche malade et/ou handicapé.

Pour répondre à ce besoin des familles, l'association propose différentes parutions :

- Les adhérents de l'Unafam reçoivent, chaque année, quatre numéros de la revue *Un Autre Regard*, le trimestriel thématique consacré à la santé mentale.

En 2018, en moyenne 17 000 exemplaires ont été tirés pour chaque trimestre.

Les quatre dossiers thématiques réalisés en 2018 étaient :

- Enfants et jeunes adolescents : espoir et inquiétude
- Les aidants : la reconnaissance de l'expérience
- Prison et psychiatrie
- Approches psychiatriques en Europe

• En parallèle de cette revue, l'Unafam a continué la vente des ouvrages qu'elle a publiés :

Petite oursonne et son papa, Frères et sœurs face aux troubles psychotiques, Votre adolescent vous inquiète ?, Comment soigner votre adolescent ?, Être parents d'adolescents aujourd'hui ?, Handicap psychique : ressources-logement, Handicap psychique : Protection-patrimoine, L'indispensable.

- L'Unafam a publié, en 2018, un nouvel ouvrage

intitulé : *Comment aider un proche malade psychique confronté à la justice pénale ?*. C'est un guide adressé aux familles dont le proche est confronté à des déboires judiciaires. Ce guide donne des informations juridiques aux familles pour tenter d'éviter l'engrenage judiciaire à des personnes adultes souffrant de maladies psychiques.

- En 2018, sont aussi parus deux livrets, l'un *Mais qu'est-ce qu'ils ont nos parents ?* à destination des enfants dont le père, la mère ou les deux parents souffrent de troubles psychiques et l'autre *Comment aider mon enfant ?* permettant de donner des repères aux parents souffrant de troubles psychiques. Ces livrets peuvent être une occasion de créer un dialogue avec les enfants pour les grands-parents, oncles, tantes, ...

En 2018, environ **3 530 ouvrages ont été vendus ou distribués**.

Site internet

Le site Internet, www.unafam.org, fournit **des informations diverses et variées aux familles** avec notamment **l'annuaire des structures sociales et médico-sociales**, actualisé en permanence. Cet annuaire a eu près de **80 000** visites courant 2018. Le site Internet de l'Unafam a, quant à lui, reçu plus de **900 000 visiteurs uniques** (une augmentation de 31 % par rapport à 2017), soit **76 000 visites par mois** en moyenne (ce qui représente un total de plus de 2 500 visiteurs par jour).

Sur ce site sont mis à disposition des documents en PDF très populaires comme *Apprendre à vivre avec des troubles bipolaires*, *Guide des soins sans consentement* et le *Guide parcours pénal*.

Le Conseil d'administration a voté en 2018 **une refonte du site internet** afin de répondre aux attentes, tant du public concerné par les troubles psychiques d'un proche, qu'à celles de nos adhérents, bénévoles et partenaires. Il a mis en place les moyens financiers et humains pour aboutir à ce projet courant 2019.

SOUTIEN DES FAMILLES PAR LA FORMATION ET L'ENTRAIDE

L'Unafam continue de structurer et de déployer ses activités de formation dans toute la France mais aussi de les diversifier, afin de répondre aux besoins des proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques, en les accompagnant dans la durée. Le soutien de plusieurs financeurs rend possible ce développement, notamment celui de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

L'Unafam s'est notamment dotée en 2018 d'une plateforme de formation à distance : Form'aidants, qui vient compléter et enrichir le dispositif de formation en présentiel. Cette nouvelle modalité de formation a été très bien accueillie par les premiers stagiaires.

186 sessions de formation ont été réalisées en 2018, soit 337 jours. Ces actions ont bénéficié à 2 062 proches aidants, mais aussi bénévoles de l'Unafam, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.

Formation des bénévoles

Le transfert des connaissances et la montée en compétences des bénévoles est une des priorités de l'association pour bien accueillir, informer, orienter et former les familles se trouvant de fait en situation d'aidants. Le contenu de nos formations est centré sur ces missions. La finalité est d'améliorer l'aide aux aidants à travers un meilleur accompagnement.

En 2018, l'Unafam a formé 500 de ses bénévoles. Ces actions, organisées par le siège au niveau national et parfois en région, ont représenté **74 jours de formation**. Ces formations sont animées par des bénévoles ainsi que par des professionnels. 23 bénévoles et 18 intervenants professionnels (7 salariés du siège et 11 intervenants extérieurs) sont intervenus en 2018.

11 formations étaient proposées spécifiquement aux bénévoles en 2018.



• Formation initiale des pairs-aidants famille

8 sessions ont été organisées,
soit 18 jours de formation
131 bénévoles y ont participé.

La formation initiale des pairs-aidants famille s'adresse à tous les aidants de l'association prêts à confirmer une présence active au sein de leur délégation. Ils sont déjà ou vont être au service de toutes les personnes concernées par l'irruption de pathologies psychiques dans leur entourage. Cette formation favorise la prise de recul par rapport à la maladie, ce qui est indispensable pour devenir pair-aidant.

Depuis septembre 2018, cette formation est dispensée en deux temps :

- **une partie e-learning à suivre sur la plateforme de formation à distance de l'Unafam : form'aid@ants ;**
- **suivie d'une partie en présentiel.**

A noter : cette formation initiale des pairs-aidants famille est fortement recommandée pour tous les bénévoles de l'Unafam. Elle constitue un prérequis pour participer aux formations complémentaires proposées en fonction des missions exercées.

• Formation Accueil

6 sessions ont été organisées,
soit 18 jours de formation
83 bénévoles y ont participé.

L'accueil des familles en situation d'aidants d'un proche touché par la maladie et/ou le handicap psychiques est une mission essentielle à l'Unafam.

Des bénévoles, ayant vécu la même expérience, que nous nommons ici des « pairs-aidants famille » assurent des permanences d'accueil.

Tous les accueillants sont invités à améliorer leur capacité d'accueil, d'écoute et de dialogue avec les familles en participant à cette formation. Il est

indispensable d'avoir effectué quelques accueils avant de participer à cette formation afin qu'elle soit pleinement profitable.

Le dernier semestre 2018 a été consacré à rénover cette formation afin de pouvoir la dispenser en deux temps dès 2019 :

- **une partie en e-learning à suivre sur la plateforme de formation à distance de l'Unafam : form'aid@ants ;**
- **suivie d'une partie en présentiel.**

A noter : des journées de formation continue des accueillants « Analyse de pratiques » sont organisées par les délégations régionales.



- **Formation « Accueillir les parents d'enfants et d'adolescents »**

3 journées ont été organisées
37 bénévoles ont été formés.

L'objectif est de sensibiliser les accueillants aux spécificités de cet accueil (conseils, structures dédiées, ...). Cette formation s'adresse aux accueillants qui souhaitent assurer l'accueil de parents d'enfants et d'adolescents et être une personne ressource au sein de leur délégation. Les participants doivent avoir suivi la formation généraliste « Accueil » avant de s'inscrire à cette formation spécifique.

- **Formation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)**

- **Formation MDPH généraliste**

Une session de 2 jours a été organisée
12 bénévoles ont été formés.

Cette formation s'adresse aux bénévoles de l'Unafam déjà engagés pour représenter les usagers et leurs familles dans les commissions au sein des MDPH (COMEX et CDAPH) et ceux qui se préparent à cet engagement. Elle est également destinée aux accueillants « référents MDPH » au sein des délégations. Ce stage vise à connaître le fonctionnement de la MDPH pour faciliter et améliorer l'accès à leurs droits des personnes handicapées psychiques. L'objectif est également d'apporter aux bénévoles des connaissances et des outils qui leur permettront de mieux remplir leur rôle au sein des commissions MDPH et de mieux informer les familles.

- **Formation MDPH spécialisée secteur enfance**

Une session de 2 jours a été organisée
18 bénévoles ont été formés.

L'objectif de la formation est d'apporter aux bénévoles des connaissances et des outils qui leur permettront d'informer les familles et d'assumer pleinement leur rôle en CDAPH secteur enfance. Les

bénévoles concernés sont ceux déjà engagés pour représenter les familles dans les commissions au sein des MDPH (COMEX ET CDAPH) et ceux qui se préparent à cet engagement. La formation est également destinée aux accueillants « référents MDPH » et aux accueillants de parents d'enfants et d'adolescents au sein des délégations.

- **Formation « Représentation des usagers (RU) dans les établissements et services psychiatriques »**

- **Formation des RU en Commission des usagers (CDU)**

4 sessions ont été organisées,
soit 6 jours de formation
39 bénévoles y ont participé.

La formation s'adresse aux bénévoles Unafam représentant les usagers (RU) dans les établissements de santé publics ou privés. Cette formation est spécifique au secteur psychiatrique et vient compléter la formation généraliste obligatoire pour les représentants des usagers et qui n'est pas dispensée par l'Unafam. L'objectif de la formation est notamment d'acquérir des repères sur l'organisation de la psychiatrie et ses modalités spécifiques de prise en charge (soins sans consentement) ainsi que sur les droits des patients, en lien avec leur type de prise en charge en psychiatrie.

- **Formation des RU en Commission départementale de soins psychiatriques (CDSP)**

Une session d'1,5 jour a été organisée
10 bénévoles ont été formés.

Ce stage s'adresse aux bénévoles de l'Unafam, engagés en tant que représentants des usagers dans les commissions départementales instituées par la loi du 27 juin 1990 et dont la mission est de contrôler les hospitalisations psychiatriques sans consentement. Il est également destiné à ceux qui se préparent à cet engagement pour y remplacer des membres de l'Unafam dont le mandat arrive à expiration.

• Formation à la responsabilité

3 sessions ont été organisées,
soit 10,5 jours de formation
29 bénévoles y ont participé.

Cette formation s'adresse aux bénévoles désireux et pressentis pour exercer la responsabilité de délégué départemental ou régional. Sont également concernés : les délégués régionaux et référents qui ne sont pas passés par une expérience de terrain au sein d'une délégation départementale, les administrateurs.

L'objectif est de permettre aux bénévoles d'approfondir et de maîtriser la dimension institutionnelle, politique et organisationnelle de l'Unafam et de leur donner confiance dans leur capacité à mener à bien leur mission.

• Formation « Animation sur les questions d'emploi dans les délégations »

1 journée a été organisée
12 bénévoles ont été formés.

Ce stage est destiné aux bénévoles sensibilisés aux problématiques d'emploi désirant animer ces questions dans leur délégation. Ces bénévoles formés auront pour mission d'informer l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques à propos des problématiques d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi.

• Formation « Référents parcours pénal » (RPP)

1 session de 2 jours a été organisée
26 bénévoles ont été formés.

Cette nouvelle formation a été mise en place en 2018 afin de répondre à la problématique des familles ayant un proche placé sous main de justice. L'objectif est de constituer un réseau de bénévoles « référents parcours pénal » pour qu'ils puissent assurer un accueil spécifique des familles de personnes vivant avec des troubles psychiques sur les problématiques judiciaires. Il leur incombera également d'établir des partenariats locaux avec les acteurs du monde judiciaire et carcéral sur

la question de la prise en charge et de la réinsertion des personnes incarcérées présentant des troubles psychiques.

• Formation Trésoriers

2 sessions ont été organisées,
soit 2 jours de formation
9 bénévoles y ont participé.

Pour assurer le déploiement du logiciel de comptabilité Sage dans les délégations, l'Unafam accompagne ses bénévoles trésoriers dans la prise en main de l'outil. Ces formations sont mises en place au niveau régional. L'animation est assurée par un comptable du siège. Le but de cette formation est d'harmoniser et d'assurer une complémentarité au plan comptable entre le siège et les délégations.

En 2019, l'objectif est que l'ensemble des trésoriers des délégations Unafam soient formés.

Formation des proches aidants

En 2018, **1 563 proches aidants** de personnes vivant avec des troubles psychiques ont été formés par l'Unafam, soit 30 % de plus que l'année précédente.

Ces actions organisées par les délégations Unafam départementales et régionales et coordonnées par le siège ont représenté 258 jours de formation. Elles sont coanimées par des bénévoles formés concernés par la maladie et/ou le handicap d'un proche et par des professionnels de terrain. 172 bénévoles et professionnels ont animé ces formations en 2018.

• Journée d'information sur les troubles psychiques

66 journées ont été organisées
805 proches aidants y ont participé.

Cette journée permet à toute personne nouvellement confrontée à la maladie psychique d'un proche, d'acquérir les repères essentiels sur les

troubles psychiques : maladies, handicap, organisation des soins en psychiatrie, structures sanitaires et médico-sociales et dispositifs d'aide existant dans le département ou la région.

• Journée d'information « Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent »

1 session pilote a été organisée
15 proches aidants y ont participé.

Parce que les difficultés d'un enfant ou d'un adolescent, qu'elles soient passagères ou chroniques, légères ou graves, seront mieux surmontées si elles sont identifiées et prises en charge tôt, l'Unafam a voulu renforcer son dispositif d'accueil, d'information et de soutien dédié aux parents de jeunes en difficulté. Cette journée d'information spécifique a pour objectif de permettre aux parents de mieux comprendre le développement psychique de l'enfant et de l'adolescent pour mieux repérer ses difficultés, de savoir construire une demande d'aide et identifier le réseau de professionnels.

• Formation « Mieux communiquer avec son proche bipolaire »

14 sessions ont été organisées,
soit 28 jours de formation
161 proches aidants y ont participé.

Cette formation a pour objectif de permettre à l'entourage de personnes vivant avec des troubles bipolaires d'avoir une meilleure compréhension de ces troubles et de mettre en place une communication adaptée afin de faire face un peu plus sereinement aux conséquences de la maladie, d'améliorer les relations avec la personne et d'apprendre à se préserver.

• Atelier d'entraide PROSPECT

50 ateliers ont été organisés,
soit 150 jours de formation
475 proches aidants y ont participé.

Cet atelier a pour objectif d'aider les proches-

aidants à faire face dans la durée à la maladie psychique d'un proche. Le travail de groupe entre pairs et les échanges approfondis conduisent les participants à identifier, avec les animateurs, des savoir-faire et des stratégies pour une reprise en main de sa propre vie et construire des projets d'avenir.

• Journée Après-PROSPECT

12 journées ont été organisées
107 proches aidants y ont participé.

Cette journée « Après-PROSPECT » a été conçue comme une suite de l'atelier d'entraide « PROSPECT » afin de permettre aux proches aidants de poursuivre le travail engagé en reprenant et en approfondissant les savoir-faire.

Formation des formateurs

En 2018, 93 bénévoles et 10 professionnels se sont formés pour devenir animateurs.

11 jours ont été consacrés à la formation des animateurs des journées d'information et des formations à destination des aidants : 74 bénévoles et 10 professionnels se sont formés.

3 jours de formation continue ont été organisés pour permettre aux animateurs des formations pour les bénévoles, d'échanger sur leur pratique d'animation ainsi que de disposer d'outils communs. 19 animateurs ont pu bénéficier de ce partage d'expériences.

Dans les délégations

Journée d'information « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT)

6 sessions ont été organisées en région : Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Normandie, Hauts-de-France et Auvergne Rhône-Alpes. Cette journée a pour objectif d'expliquer le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous ». Ce dispositif est destiné à répondre aux situations de personnes handicapées sans solution d'accompagnement, en proposant des solutions de proximité, sur mesure, partant des besoins de la personne, afin d'éviter les ruptures de parcours.

ABONNEMENT

Coupon à renvoyer à :
Unafam - 12 villa Compoint,
75017 Paris accompagné du
 règlement correspondant (chèque
 bancaire ou postal uniquement).

REVUE **39€**
 TRIMESTRIELLE



Pour les non-adhérents (prix au numéro : 11 €)
 Étranger abonnement 1 an **45 €** (prix au numéro : 15 €)

- OUI, je m'abonne à « un autre regard »**
- Je joins un chèque de 39 €, libellé à l'ordre de Unafam
- Je réglerai à réception de votre facture



M. Mme Mlle

NOM _____

Prénom _____

Profession (ou ex) _____

Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] []

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

E mail _____

Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

DÉSTIGMATISATION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS COMMUNS

Événements de déstigmatisation

DANS LES DÉLÉGATIONS :

Dans les départements, les adhérents et bénévoles, en fonction de leurs moyens, participent à des forums, tiennent des stands, organisent des actions de proximité qui contribuent à briser les tabous. Près de 650 événements organisés en 2018 ont touché environ 40 000 personnes.

- **29^e édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)** du 12 au 25 mars. Le thème 2018 était : « Santé mentale : parentalité et enfance ». A cette occasion, les bénévoles des délégations Unafam ont organisé ou coorganisé des manifestations (journées d'étude, conférences, débats, événements sportifs, projections de films, portes ouvertes, spectacles, etc.), à destination du grand public désireux d'être mieux informé sur les maladies psychiques et les modalités de leurs accompagnements. Cette année, toutes les questions liées à la parentalité ont donc été débattues comme : « Quels accompagnements à la parentalité pour les parents souffrant de troubles psychiques ? », « Enfants et adolescents : quels dépistages ? Quelles réponses ? » etc.

- **Psycyclette** du 11 au 19 juin 2018. L'Unafam a lancé la cinquième édition de Psycyclette, un Tour de France contre les idées reçues sur les

personnes en situation de handicap psychique. L'événement s'est déroulé sur **deux parcours : une boucle sur la région PACA en partant de Gap et un parcours entre Albi et Saint-Dié des Vosges**. Les deux parcours se sont rencontrés lors d'un moment festif à Saint-Chamond (Loire). Un défi audacieux a donc été à nouveau relevé : parcourir plus de **1 500 kilomètres** à bicyclette en faisant participer des personnes vivant avec des troubles psychiques, des soignants, des bénévoles de l'Unafam et des sympathisants. A chaque étape, les « psycyclistes » sont allés à la rencontre des citoyens afin de parler de leur initiative et briser les tabous sur les maladies psychiques. Chaque étape a constitué une occasion de parler de la santé mentale, de la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques, et de témoigner des parcours de vie semés d'embûches des malades. Psycyclette 2018 a notamment reçu le soutien des laboratoires Janssen et de la Ville de Saint-Chamond. Le bilan est tout à fait remarquable avec plus de 100 participants, 12 villes traversées, plus de 2 000 personnes touchées directement et plusieurs milliers à travers le site Internet, les réseaux sociaux et la presse.

- **Journées de la schizophrénie**. A l'initiative de nos voisins suisses, certaines délégations ont organisé des manifestations à l'occasion des journées de la schizophrénie (du 17 au 24 Mars 2018) : une occasion d'aller localement vers des publics nouveaux lors d'événements comme le sport ou la culture avec le slogan « On a tous un côté décalé ».



AU PLAN NATIONAL

• **Concours d'art postal** : initié en 2014, le concours d'art postal Unafam constitue un événement de déstigmatisation ouvert à tous et sans limite d'âge, qui valorise la création comme mode d'expression et espace de liberté. La remise des Prix de la 5^e édition, en 2018 sur le thème « **Le conte et rêves d'enfants** », organisée en partenariat avec le Musée de la Poste et le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) artistique Artame Gallery, a eu lieu le 10 octobre à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale à Artame Gallery à Paris. Le jury, composé notamment d'artistes du GEM, a dû départager les lauréats parmi les 200 enveloppes venues du monde en-

tier. Les récompenses pour ce concours ont été offertes par le Musée de la Poste et l'Unafam, également membres du jury. Le 1^{er} prix a été attribué à une participante d'Outre-Atlantique (Québec), le 2^e prix à une participante grenobloise et le 3^e prix à une œuvre collective d'un SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés). Une exposition des œuvres primées cette année ainsi que des créations des lauréats des précédentes éditions a été organisée pour l'occasion au sein d'Artame Gallery. Forte de ce succès, l'Unafam reconduira son concours d'art postal en 2019.

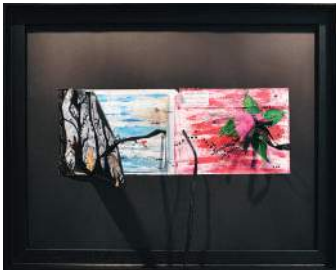
CATÉGORIE ADULTE



1^{er} prix : Renée Couture de Saint-Georges de Beauce Québec (Canada)



2^e prix : Annunzia di Palma de Grenoble (Isère)



3^e prix : GEM Isatis de Marseille (Bouches du Rhône)

CATÉGORIE ENFANT



Emilie Vuez, 14 ans, de Foncine-le-Haut (Jura)



Remise des prix art postal

Autres communications vers les adhérents et le grand public

Supports *offline*

En 2018, l'Unafam a créé **quatre nouveaux supports offline** :

- dépliant *Votre enfant a des troubles psy...* pour promouvoir nos permanences accueil de parents d'enfants et d'adolescents ;
- dépliant *Comment aider un proche malade psychique confronté à la justice pénale ?* ;
- dépliant sur la formation « Parcours scolaire » ;
- dépliant sur la formation « Troubles du comportement chez l'enfant ».

Près de 30 000 dépliantes et flyers et 10 000 affiches ont été diffusés au plan national en 2018. Certaines délégations éditent également leurs propres dépliantes, flyers et affiches au niveau local. **6 100 cartes** « L'un de vos proches souffre de troubles psychiques », cartes précisant les coordonnées du service « écoute-famille », ont été distribuées.

Communication type newsletter

- **11 numéros de la Lettre de la Présidente** (newsletter de quatre pages envoyée par e-mail) ont été envoyés à plus de 14 000 destinataires. L'édito du mois est, quant à lui, largement diffusé sur les réseaux sociaux et mis en ligne sur la page d'accueil du site internet.

N° 62
Juillet Août, 2018



- Plusieurs délégations départementales ou régionales éditent un bulletin avec des informations plus locales.

Site internet

- Le site Internet www.unafam.org, actualisé en permanence, fournit une vaste gamme d'informations aux familles comme l'annuaire des structures sociales et médico- sociales qui comptabilise **80 000 visites**. Le site Internet de l'Unafam a, quant à lui, reçu plus de **900 000 visiteurs uniques**, soit en moyenne **76 000 visiteurs par mois** (soit en moyenne plus de 2 500 visiteurs par jour). Au total, ce sont plus de **5 millions de pages** qui ont été consultées. En moyenne, six pages sont vues par visite.



76 000
visites / mois
du site unafam

Relations presse et plaidoyer

L'Unafam **interpelle les médias tout au long de l'année**. Ses communiqués de presse concernant des points de vue ou positions sur des lois, décrets et textes réglementaires, des interpellations sur des sujets majeurs. Ainsi, **19 communiqués signés** par l'Unafam ont été envoyés à la presse en 2018. On compte **1 000 retombés médias** dans la presse tant spécialisée que grand public (*Actualités Sociales Hebdomadaires, Infirmière Magazine, Le Quotidien du Médecin, Libération, Science et Vie, La Croix, Destination Santé, Le Figaro, Cercle psy, AFP, Top Santé, L'Humanité, Le Monde, Glamour, Marianne, Ouest France, ...*). L'Unafam a bénéficié de plusieurs temps de parole à la télévision (sur France 3, Arte, ...) et dans des émissions de radio (sur France Info, France Bleu, Vivre FM, Radio Fréquence Protestante, RCF, 100 % Radio, ...).

L'Unafam a écrit un dossier complet pour la *Revue Santé Mentale* autour de l'habitat et de l'accompagnement indissociables.

En mai 2018, l'Unafam a lancé avec quatre autres associations une réclamation collective (procédure juridique visant à améliorer la mise en œuvre effective des droits fondamentaux des citoyens européens) auprès du Conseil de l'Europe pour l'accès aux droits des personnes handicapées en France : **#Urgence Handicap**.



Réseaux sociaux

- La chaîne Youtube de l'Unafam, où sont diffusées notamment les vidéos du Colloque recherche docteur 2018, a eu 206 784 vues.
- L'Unafam est présente sur les **réseaux sociaux** à travers une page Facebook et un compte Twitter. En dehors de la diffusion d'informations relatives à l'actualité et l'activité de l'association, une veille quotidienne permet de partager des informations émanant de l'environnement et des actualités scientifiques.



+ 55 %

par rapport
à l'année
précédente

En 2018, le nombre de *followers* (abonnés) sur **Twitter** était de **3 329**, **24 % de plus par rapport à 2017**,

186 tweets ont été émis,

13 600 internautes ont visité le profil de l'Unafam, @unafam a été mentionnée 1 290 fois (soit une augmentation de 44 %) et les impressions de tweets de l'Unafam s'élevaient à 501 200, **plus 55 % par rapport à l'année précédente**.

Quant à **Facebook**, le nombre de fans de la page officielle Unafam a **augmenté de 26 % en 2018**. Ils sont **4 725** aujourd'hui. L'Unafam a diffusé 258 posts, c'est-à-dire des messages sur la page.

- En complément, un compte LinkedIn a été également créé pour toucher les prescripteurs. 403 personnes sont abonnées.

Ces réseaux ont permis de mieux se faire connaître auprès des personnes concernées, des sympathisants, des familles non encore adhérentes et auprès des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social en relayant des informations venant du terrain.



4 725
Fans

+ 26 %
en 2018

©iStock

Ce même mois, l'Unafam a adressé une **lettre ouverte** intitulée « La psychiatrie, une discipline à soutenir ! » à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, pour que la psychiatrie soit considérée comme une discipline médicale comme les autres.

Par ailleurs, l'association a saisi le Défenseur des droits concernant le spectacle du musée Grévin créé à l'occasion d'Halloween : « La folie s'empare de Grévin » et concernant un jeu de société où le but est de s'échapper d'un asile psychiatrique. En outre, la comédienne Marine Delterme, qui interprète Alice Nevers sur TF1 (6 millions de téléspectateurs par épisode), continue à être la **marraine de l'association** pour l'aider à toucher les médias sur le thème des maladies psychiques et pour alerter l'opinion publique. Elle est intervenue dans *Télépoche*, *Paris Match* et apparue sur France 5 dans l'émission *C à vous*.

Partenariats « culturels »

- En 2018, l'Unafam a participé à la campagne digitale « Schizophrénie, bonheur et cie » avec FondaMental (fondation de coopération scientifique). Ce film est conçu sous forme de témoignages fictifs mettant en scène des personnages autour d'une jeune femme rétablie souffrant de schizophrénie le jour de son mariage.
- L'association a soutenu trois films variés : *Les âmes sœurs*, *Rester vivant*, *méthode* et *la Faim des Fous*, et également une pièce de Florian Zeller *Le fils* sur la relation d'un père et d'un fils malade.
- Fin d'année 2018, le Prix vidéo Arts Convergences a été partagé par l'Unafam sur ses réseaux sociaux.

Formations externes et sensibilisation

L'activité de formation continue externe à desti-

nation des professionnels est en augmentation constante. En 2018, 66 formations ont été organisées ce qui correspond à **129 jours**. Ces formations « sur mesure », dispensées au sein des établissements, ont rassemblé **705 professionnels** exerçant dans différents secteurs d'activité. Le chiffre d'affaires est en hausse de près de 20 %.

Les formations concernent en priorité l'accompagnement (à domicile et en établissement), l'insertion et le maintien dans l'emploi puis l'acquisition de repères sur les troubles et le handicap psychique. Concernant les modalités d'animation, un formateur professionnel (psychologue, infirmier, ...) anime ces actions. Il peut être accompagné par un bénévole de l'Unafam qui intervient en tant que témoin pour apporter son expérience d'aidant auprès d'une personne vivant avec des troubles psychiques.

Globalement, le secteur de l'aide à domicile reste majoritaire. Nous observons néanmoins un rééquilibrage en faveur du médico-social qui occupe la 2^e place concernant le volume des formations dispensées. Les formations à destination d'autres secteurs représentent une part minoritaire mais croissante de l'activité (environ un quart du volume total). Ces secteurs sont diversifiés : structures dédiées à l'accompagnement vers l'emploi (Cap emploi, mission handicap



d'un établissement public, cabinet de conseil), établissements recevant du public (CAF du Puy-de-Dôme), société de transport (SNCF mobilités PACA), ... Ces formations répondent à des besoins récurrents ou ponctuels, par exemple, information des ouvriers et encadrants d'un chantier dans le cadre de la rénovation d'un hôpital psychiatrique.

Par ailleurs, les délégations organisent régulièrement des actions de sensibilisation aux troubles psychiques auprès des professionnels (IFSI – Instituts de formation en soins infirmiers - services municipaux, forces de l'ordre, avocats, transports publics, mandataires de justice, ...) pour lutter contre les idées reçues, faire mieux comprendre le parcours des familles, participer à la déstigmatisation des maladies et du handicap psychique.

Défense des usagers et représentations

DANS LES DÉLÉGATIONS

L'Unafam est présente dans plus de **2 400 instances** locales, départementales, régionales.

Elle assure une représentation renouvelée et plus étendue dans les différentes instances créées par les lois sur la démocratie sanitaire et en particulier la loi de santé 2016. De nombreux chantiers ont été engagés mobilisant fortement les bénévoles de l'association : la mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé, les actions engagées par « Ma Santé 2022 », la Feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, auxquelles s'ajoutent les décrets pour la co-construction des projets territoriaux de santé.

Ces représentations s'exercent à tous les niveaux :

- **local** : CLS (Contrats locaux de santé), CLSM

Premiers secours en santé mentale (PSSM)

L'Unafam s'est engagée cette année dans la création d'un nouveau dispositif, les Premiers secours en santé mentale (PSSM), visant au repérage précoce des troubles psychiques et à la déstigmatisation des personnes vivant avec ces troubles et de leur entourage.

Une association a été créée, PSSM France, avec des partenaires : Santé mentale France (SMF) et l'Infipp (organisme de formation de professionnels en santé mentale), pour organiser et développer ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

Une formation de secouriste en santé mentale a été mise au point pour faire connaître les troubles psychiques, les soins et accompagnements dont les personnes ont besoin afin d'apporter un soutien initial à une personne qui développe un trouble psychique ou est en état de crise.

(Conseils locaux de santé mentale), CDU (Commissions des usagers), CS (Conseils de surveillance), et CA (Conseils d'administration) ;

- **départemental** : CTS (Conseil territorial de santé), CSSM (Commission spécialisée en santé mentale Participation au projet territorial de santé mentale et au diagnostic partagé), CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), CDAPH et COMEX des MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées) ou des MDA (Maison départementale de l'autonomie), CDSP (Commission départementale des soins psychiatriques) ;

- **régional** : ARS (Agence régionale de santé), CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie), élaboration du PRS 2 (Projet

régional de santé), **France Assos Santé** (anciennement CISS puis **URASS** - Union régionale des associations d'usagers du système de santé).

Dans toutes ces instances, les bénévoles de l'Unafam apportent une dimension essentielle : ils font valoir les spécificités de la maladie et du handicap psychiques et leur expérience d'aidants.

De nouvelles représentations s'ajoutent à celles qui existaient déjà. Le chiffre des représentations est en augmentation, mais quelques moyens supplémentaires ont été négociés avec les pouvoirs publics pour accompagner les bénévoles dans cette mission (signature de CPOM – Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens – et attribution de budgets pour que les délégations puissent être assistées par des salariés). Cet effort de représentation demande une implication forte des bénévoles au service de la communauté. Elle exige également de la formation afin de porter une parole qui puisse être entendue dans des instances réunissant essentiellement des professionnels.

L'Unafam reste vigilante et exigeante sur l'application réelle des textes de loi et la prise en compte du handicap psychique à sa juste place. Les bénévoles ayant des missions de représentation et de défense des usagers peuvent s'appuyer sur des référents nationaux : le référent national CDSP (Commission départementale des soins psychiatriques), le référent CDU (Commission des usagers), le référent MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées), le référent parcours pénal et le référent éducation/parcours école pour les jeunes et adolescents présentant des troubles.

Ils trouvent également soutien et informations auprès des professionnels du siège qui organisent les formations des bénévoles engagés dans ces représentations.

L'Unafam assure également le parrainage de nombreux GEM (Groupes d'entraide mutuelle) dont elle a souvent été partenaire de la création. Un référent GEM répond aux questions des délégations et assure le lien avec le Collectif national interGEM (CNIGEM).

AU PLAN NATIONAL

L'Unafam agit pour **contribuer à l'amélioration du parcours de vie des personnes malades et/ou handicapées psychiques et celui de leur entourage**, en s'appuyant sur **sept thèmes** : l'aide aux aidants, le soin, les ressources, le logement/hébergement, l'accompagnement, les protections juridiques, l'activité sociale/l'emploi. **De nouveaux thèmes émergent**, signe d'un renouvellement de notre association : l'éducation des enfants et jeunes adultes (parcours scolaire), l'aide à la parentalité. L'association, à travers ses instances prospectives et consultatives, produit autour de ces thèmes des contributions et des demandes concrètes rassemblées dans *Le livre bleu*. Celui-ci est mis à jour en fonction de l'actualité.

Pour défendre les intérêts communs des fa-

milles et des personnes vivant avec des troubles psychiques, l'Unafam participe à des travaux mis en place par les ministères et les institutions, contribue à des auditions, interpelle les organes de contrôle et de défense, assure des mandats de représentation dans des instances nationales, développe des alliances et prend la parole dans des colloques ou conférences.

Audiences dans les ministères et institutions

La Présidente de l'Unafam a été notamment entendue par Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée de personnes handicapées, et Marie Fontanel, Conseillère à l'Élysée. Elle leur a fait part des **préoccupations de l'Unafam, dont l'absolu nécessité que les droits et la compensation soient en adéquation avec les réels besoins** (en

termes d'accompagnement - logement - emploi) **des personnes souffrant de troubles psychiques sévères et persistants**. En 2018, les enjeux de **l'évolution de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale** pour une meilleure autonomie et l'inclusion pleine et entière dans la cité avec un volet spécifique sur le handicap psychique sont toujours d'actualité. La prise en compte effective des personnes handicapées psychiques dans la cité a été fortement mise en avant lors de ces rendez-vous.

La Secrétaire d'Etat a également été invitée à faire une visite de terrain au sein de l'association « Côté Cour » au Havre pour mieux connaître des initiatives de bonnes pratiques en termes de logement et d'accompagnement adapté. Cette visite a permis de mettre en exergue l'importance d'un habitat inclusif et de défendre les projets résidences-accueil, particulièrement adaptées au public que nous accompagnons. Ce fut également l'occasion de parler des moyens nécessaires pour que ces réalisations puissent répondre aux besoins des personnes accueillies par le développement de dispositifs adaptés.

L'Unafam est régulièrement **auditionnée dans le cadre de missions ministérielles ou parlementaires**. En effet, durant l'année 2018, l'Unafam a participé à une audition initiée par Jocelyne Guidez, sénatrice et membre de la Commission des affaires sociales, autour de la question des « aidants ». L'occasion pour l'association de demander que les familles soient systématiquement réorientées vers des associations des familles (cf. projet associatif) et que les séances de psychologues en soutien aux aidants soient remboursées.

De plus, pour compléter le Rapport Taquet-Serres, « Plus simple la vie », auquel l'Unafam avait contribué via le CNCPH, la mission du Dr Denormandie autour de l'accès aux soins pour les personnes handicapées a été également l'opportunité pour l'Unafam de partager ses préoccupations et de rappeler les 15-20 années de vie en moins pour les personnes présentant des troubles psychiques.

Enfin, l'association a notamment été auditionnée dans le cadre d'une mission de la Cour des comptes autour du financement de l'AAH.

En parallèle, l'Unafam a rencontré la sénatrice Delattre et quelques parlementaires autour de la thématique de l'incarcération de personnes souffrant de troubles psychiques et au sens large de la psychiatrie avant, pendant et après la prison. Lors de ces rencontres, des propositions d'amendements à la réforme de la justice ont été faites.

Dans le cadre de sa mission de prévention des violations des droits fondamentaux des personnes privées de liberté, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) publie régulièrement des rapports thématiques. L'Unafam a été interrogée en 2018 autour de la thématique concernant les violences interpersonnelles dans tous les lieux de privation de liberté.

Interpellation d'organes de contrôle et de défense des intérêts des usagers

- L'Unafam continue à participer activement à des travaux sur l'isolement et la contention. Des faits récents montrent que ce sujet est malheureusement toujours d'actualité. L'association alerte régulièrement sur des situations inhumaines, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les Agences régionales de santé.
- L'Unafam a sollicité de nombreuses fois le Défenseur des droits pour non-respect de la convention relative aux droits de l'Homme et notamment sur le décret Hopsyweb³.
- L'Unafam a déposé, avec le Syndicat des psychiatres des hôpitaux (SPH), un recours auprès du Conseil d'Etat concernant le décret Hopsyweb.

3. Décret n° 2018-383 du 23 mai 2018 autorisant les traitements de données à caractère personnel relatives au suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement.

Mandats de représentation

Les bénévoles de l'Unafam assurent de nombreux mandats de représentation dans des instances nationales qui ont un rôle déterminant à jouer pour améliorer le parcours de soins et de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques. L'Unafam siège à la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) et dans ses commissions : santé, accessibilité, compensation ressources, emploi-formation, éducation, organisation institutionnelle, sur la convention ONU, ... L'association siège à l'HAS (Haute autorité de santé) pour les travaux concernant la santé mentale et la psychiatrie et dans la commission évaluation et qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, au CCOMS (Organisation mondiale de la santé), à la CNS (Conférence nationale de santé), au CSSMP (Comité stratégique santé mentale et psychiatrie), à l'UNAF (Union nationale des associations de familles), au FIFHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), à l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), et à France Assos Santé.

L'Unafam travaille avec les associations de personnes handicapées ou de leurs familles au sein du Comité d'entente. Elle est présente à la Fondation santé des étudiants de France et à Droit au savoir. Elle est membre de l'UNIOPSS.

Au niveau européen, l'Unafam siège au bureau de l'EUFAMI (Fédération des associations de familles de personnes malades psychiques d'Europe), ainsi qu'au Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

L'Unafam est présente au bureau de la FRC (Fédération pour la recherche sur le cerveau).

L'Unafam, hors de nos frontières

L'Unafam, sollicitée, apporte un soutien à la création ou au développement d'associations de

familles hors de nos frontières ou de la métropole. Ainsi des missions et échanges ont eu lieu avec le Liban, le Maroc et la Polynésie. Si les besoins des familles sont proches des nôtres, il est indispensable de prendre en compte les contextes culturels, sociaux et économiques de ces régions. Ce sont des échanges enrichissants.

Participation à des travaux, des expérimentations et des contributions

Dans ces instances, l'Unafam a participé à des travaux communs avec d'autres parties prenantes comme :

- Avec l'HAS : sur les indicateurs de qualité des parcours.
- Avec l'Agence nationale appui à la performance (ANAP) sur les soins de réhabilitation psychosociale.
- Avec le CNCPH : l'Unafam a participé activement à des propositions de textes de lois notamment au sein de la « Commission compensation ressources » et au sein de la « Commission emploi ».
- Au sein de la CNSA : l'association est toujours impliquée dans les travaux concernant le certificat médical dans le dossier MDPH et participe à tous les travaux sur la Réponse accompagnée pour tous (RAPT).
- L'association est partie prenante des travaux d'Handéo (Association de labellisation de services d'aide à la personne) avec l'Observatoire national des aides humaines, en particulier sur des expérimentations de services à domicile.
- L'Unafam est associée aux groupes de travail sur l'habitat inclusif (Observatoire de l'habitat inclusif, copil habitat inclusif), mais aussi plus largement sur la question du logement des personnes précaires vivant avec des troubles psychiques.



- Dans le domaine du logement et de la précarité, l'Unafam travaille avec de nombreux partenaires (Collectif Alerte, Fnars, Uniopss, collectif CAU, Fondation Abbé Pierre, DIHAL).
- A un « Colloque sur la protection juridique » organisé par l'École des hautes études de la santé publique (EHESP).
- Enfin, l'Unafam continue à s'investir sur la question des personnes malades connaissant un parcours pénal. Elle participe au Comité de suivi de la stratégie nationale de santé (SNS), dont celui pour les personnes placées sous main de justice, et a participé aux Journées d'études et colloque sur la santé mentale en prison. Des conventions ont été signées avec l'administration pénitentiaire et la gendarmerie nationale ayant pour axe principal la sensibilisation de leurs personnels aux problématiques de la maladie psychique et de la nécessaire continuité des soins.

Les alliances

L'Unafam a travaillé avec ses partenaires historiques sur différents décrets. Il s'agit de la **conférence des présidents de CME de CHS**, de la **FNAPSY** (Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie), la **FEHAP** (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés à but non lucratif),

la **FHF** (Fédération hospitalière de France), l'**ADESM** (Association des établissements participant au service public de santé mentale).

Après avoir porté ensemble le plaidoyer, nous poursuivons nos combats communs sur la problématique de la santé mentale et de la psychiatrie avec **Santé mentale France** et avec l'association **AIRE** (Association des ITEP et de leurs réseaux).

Les interventions dans les colloques et conférences

Au plan national, l'Unafam est intervenue dans plusieurs événements et colloques organisés par des institutions ou nos partenaires : Symposium Janssen au Congrès français de la psychiatrie (Nantes), colloque de l'ANP3SM (Association nationale pour la promotion des soins somatiques en santé mentale), colloque et journées scientifiques de la CNSA, colloque organisé par la conférence des présidents de CME (Strasbourg), colloque Profamille (Dijon), Congrès de psychiatrie et de neurologie de langue française (Bastia), colloque sur la Réh@b (Lyon), Colloque « La psychiatrie, une discipline médicale » (Besançon), journées de la Société de l'information psychiatrique (Antibes).

L'Unafam a participé au livre *Psychiatrie : état d'urgence*, écrit par Marion Leboyer et Pierre Michel Llorca avec le soutien de la fondation Fondamental.

RECHERCHE ET INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

En 2018, l'Unafam a poursuivi pleinement son activité recherche en remettant deux Prix Recherche, une subvention Unafam-FRC et en organisant un colloque national.

Recherche et études.

Comme l'an passé, le comité scientifique a piloté la remise des Prix Recherche Unafam à travers un appel à candidatures destiné spécifiquement aux jeunes chercheurs. Le thème retenu concernait **les désordres psychiatriques de l'adolescent et/ou de l'adulte**. Le prix était ouvert à toutes les disciplines : **neurosciences, neuro-imagerie, génétique, immunologie, épidémiologie, sciences humaines et sociales, économie...**

Après expertise des candidatures reçues, le comité scientifique a attribué, d'une part un Prix en recherche pré-clinique fondamentale à Pierre-Eric Lutz (Institut des neurosciences cellulaires et intégratives INCI CNRS UPR 3212) pour son projet sur l'« Étude de la plasticité épigénétique comme substrat des comportements sociaux » et, d'autre part, un Prix en recherche clinique à Pauline Favre (Neurospin, CEA Paris-Saclay) pour ses travaux sur « Le neurofeedback en IRM fonctionnel pour traiter les symptômes thymiques résiduels dans le trouble bipolaire ».

Les Prix ont été décernés à l'occasion du colloque du 30 octobre 2018.

Coopérations

Au plan national, l'Unafam est membre de la **Fédération pour la recherche sur le cerveau (FRC)**, qui finance la recherche en neurosciences et sensibilise le grand public à l'importance de mieux connaître le cerveau pour mieux le guérir.

Cette coopération permet de financer un projet Unafam-FRC d'un montant de 30 000 €.

Dans ce cadre, l'Unafam a lancé un appel à projets sur la thématique « **Parcours de vie, parcours de soin** ». Après expertise des 26 projets reçus, la subvention Unafam-FRC a été attribuée à **Magali Coldefy** (Institut de recherche et documentation en économie de la santé (GIP-IRDES)) pour son projet « **L'espérance de vie réduite des personnes suivies pour des troubles psychiques : des défauts dans le parcours de soins somatiques** ».

L'Unafam participe également au Comité de suivi et au Comité stratégique du Centre de preuve en psychiatrie.

Conférences et colloques

DANS LES DÉLÉGATIONS

Au niveau des délégations, une centaine de **colloques, conférences, débats et réunions à thème ont été organisés**. Ces rendez-vous, destinés aux adhérents et au grand public, rencontrent chaque année un large succès. Les administrateurs du conseil scientifique soutiennent, à leur demande, les équipes organisatrices.

Au plan national

Le comité scientifique a organisé un colloque national, avec le soutien de la CNSA, le 30 octobre 2018 au ministère de la Santé à Paris.



L'intégralité des colloques est disponible sur la chaîne YouTube de l'Unafam

Le thème retenu « **Vaincre la stigmatisation des maladies psychiques** » avait pour objectif de comprendre, pour mieux les combattre, les mécanismes sociétaux conduisant à la stigmatisation des maladies psychiques et ceux qui déclenchent et entretiennent l'auto-stigmatisation. Des spécialistes de divers horizons y ont présenté les résultats de leurs propres recherches et les expérimentations menées. Une place a été donnée au vécu intime des patients et aux projets qu'ils portent pour retrouver ensemble la confiance en soi et (re)prendre leur place de citoyen.

Le colloque a réuni 250 personnes. L'intégralité des interventions des conférenciers est disponible sur la chaîne YouTube de l'Unafam.

Observatoire des pratiques

L'implantation de l'Unafam sur l'ensemble du territoire français, la longue expérience de ses adhérents confrontés à la maladie et/ou handicap psychiques de leur proche, la connaissance du terrain par ses bénévoles, **lui confèrent natu-**

rellement un rôle d'observatoire des pratiques et organisations dans différents domaines. A la demande de la DGCS, l'Unafam avait lancé en 2014 un recensement de bonnes pratiques de prise en charge en psychiatrie et, en 2015, le recueil des pratiques en matière d'emploi. En 2016, les bonnes pratiques en matière d'hébergement ont été recensées.

En 2018, l'Unafam a travaillé à l'enrichissement des thématiques existantes, a commencé un état des lieux sur l'offre pédopsychiatrique dans les territoires.

L'Unafam, par sa volonté de partager ses travaux avec le plus grand nombre, a dématérialisé ces recueils en créant la plateforme <http://observatoire.unafam.org/>. Les bonnes pratiques sont cartographiées, le visiteur peut ainsi découvrir ce qui existe sur son territoire en quelques clics. Un formulaire de candidature est disponible pour toutes structures ou services qui souhaiteraient y figurer.

Mardi
30 octobre 2018
.....
Ministère de la Santé
Amphithéâtre Laroque
14 av Duquesne
75007 Paris

COLLOQUE RECHERCHE

VAINCRE LA STIGMATISATION DES MALADIES PSYCHIQUES

GOUVERNANCE, VIE ASSOCIATIVE ET FONCTIONNEMENT

GOVERNANCE

En 2018, l'Unafam a changé de Présidente. Béatrice Borrel a laissé sa place à Marie-Jeanne Richard, ancienne Vice-présidente Unafam et déléguée départementale de l'Isère, élue unanimement lors du Conseil d'administration de juin 2018. En parallèle, l'Unafam a commencé la mise en œuvre des actions dans le cadre de son projet associatif.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2018, sous la présidence de Béatrice Borrel puis sous la présidence de Marie-Jeanne Richard. Au cours de ces séances, il a prolongé le mandat d'un délégué régional et renouvelé le mandat d'un autre. Le conseil d'administration a également procédé à la nomination et au renouvellement des mandats de 24 délégués départementaux. Au cours de l'année, le Conseil d'administration s'est également réuni en séminaire pour travailler autour de la mise en œuvre du projet associatif et pour approfondir ses réflexions sur le plaidoyer que pourrait porter l'Unafam dans les années à venir.

Le bureau du Conseil d'administration

Le bureau du Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2018, sous la présidence de Béatrice Borrel puis de Marie-Jeanne Richard. Huit séminaires ont été organisés pour approfondir des sujets tels que le Colloque recherche, la gestion des legs, les axes du projet associatif, la communication.

Les instances consultatives et prospectives

Les instances consultatives et prospectives sont créées par le Conseil d'administration pour l'aider dans les prises de décision et dans l'évolution de son activité. La gouvernance de ces instances est assurée majoritairement par des bénévoles mais elles sont également constituées de salariés

et/ou d'experts extérieurs. Elles se réunissent entre trois et neuf fois par an.

LES COMMISSIONS :

- **Pépière de compétences** : elle a pour mission de gérer l'appel à candidature, de rechercher et auditionner les candidats au Conseil d'administration. A ce titre, elle a instruit les candidatures de deux nouveaux administrateurs en 2018.
- **Vie associative** : créée en 2008 par le CA, cette commission est constituée de bénévoles. Elle n'a pas de fonction hiérarchique. Elle assure une interface constante entre le Conseil d'administration (CA), les délégués régionaux et les délégués départementaux. Elle a instruit les nominations des délégués. Elle a également participé à la préparation, avec le bureau, du contenu des réunions nationales avec les délégués départementaux et régionaux. La commission vie associative apporte également son soutien aux délégations en difficulté.
- **Formation** : en 2018, la commission formation a travaillé à la conception et la mise en œuvre de la formation des pairs-aidants famille par *e-learning* et a revu certains contenus de formation.

LES COMITÉS :

- **Le comité scientifique** : au cours de l'année, le comité scientifique a lancé et instruit les dossiers de deux appels d'offres (Prix recherche et Subvention Unafam-FRC) et organisé un colloque scientifique.

- **Le comité éditorial et de relecture** : ce comité a en charge le pilotage et la réalisation de la revue Unafam, *Un autre Regard* (quatre numéros par an). Il a également relu l'ouvrage *La parole aux familles* pour une mise à jour.

Les groupes techniques : l'ensemble des groupes participe à l'actualisation du *Livre bleu* disponible en ligne pour les bénévoles.

- **Santé et soins** : le groupe technique continue de travailler autour du projet territorial de santé mentale (PTSM), sur la problématique de la contention et l'isolement avec l'HAS et la DGOS. Ses membres ont participé à de nombreux groupes consultatifs et des colloques. Ce groupe a également initié une enquête au sein des délégations sur le repérage des structures existantes pour la prise en charge des adolescents. Ses membres ont participé aux groupes de travail sur la transformation du système de santé, au COPIL psychiatrie et au Comité de suivi « psychiatrie et santé mentale » de l'HAS.

- **Emploi** : le groupe continue à travailler autour du déploiement du dispositif emploi accompagné. Il a contribué aux travaux importants du CNCPH (au sein de la Commission emploi) et participé à la réflexion sur la réforme de l'AGEFIPH et du FIPHFP lancée par le gouvernement. Le groupe a rédigé des fiches pour l'Observatoire de bonnes pratiques et a contribué à la concertation OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

- **Structures et services** : ce groupe a rédigé une convention sur l'affiliation à l'Unafam d'associations gestionnaires validée par le Conseil d'administration. Il suit la création des résidences accueil.

- **Parcours pénal** : ce groupe de travail a terminé la rédaction du *Guide à l'usage des familles ayant un proche incarcéré souffrant de troubles psychiques*. Ce guide, paru en 2018, est disponible en version papier et est mis en ligne sur le

site internet. Le groupe de travail a continué de renforcer les contacts avec l'administration pénitentiaire, la gendarmerie, la magistrature et plusieurs Barreaux afin de sensibiliser ces institutions aux conséquences des maladies et du handicap psychique. L'objectif est d'amener ces institutions à adapter leurs pratiques professionnelles à la population précitée. Ce groupe a organisé, pour la première fois, une formation de « référents parcours pénal » Unafam qui seront chargés de ces sensibilisations en délégation et de l'accueil des familles dont un proche est sous main de justice. Un travail collaboratif a été initié avec Prison Insider. En parallèle, ce groupe a mené un travail de plaidoyer auprès des parlementaires pour promouvoir une meilleure prise en charge de la maladie psychique dans les textes de lois.

- **Ecole et troubles psychiques** : ce groupe contribue à l'accueil des parents d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles psychiques et psychologiques. Il travaille également au contenu de la formation « Troubles du comportement et parcours scolaire ».

LES GROUPES DE TRAVAIL :

- **Répertoire des structures** : le travail du groupe vise à maintenir à jour le répertoire des structures et à l'enrichir pour permettre à chacun de trouver les informations concernant son territoire. Ce répertoire est accessible sur le site www.unafam.org

- **Groupe Information parents d'enfants et d'adolescents** : ce groupe a travaillé sur la généralisation de cet accueil spécifique. Des permanences *ad hoc* (juridiques, sociales, de pédopsychiatre et psychologue sur les problèmes de scolarisation) ont pu ouvrir en fin d'année.

TRAVAUX DES RÉFÉRENTS NATIONAUX :

- **MDPH** : participation à l'élaboration du *guide Handicap psychique* de la CNSA et à la préparation de travaux avec la CNSA et la DGCS

autour de la réponse accompagnée pour tous. Travail autour de la défense des droits.

- **CDSP** : continuité du partenariat avec la DGS visant à améliorer le fonctionnement des CDSP, mise en place d'une enquête auprès des ARS. Réalisation d'une enquête auprès des représentants en CDSP sur l'application de la loi relative à l'isolement et à la contention.
- **Précarité** : participation à des réunions, études de rapports pour souligner les problématiques des personnes ayant des troubles psychiques à la rue et faire émerger les besoins. A cette problématique est rattachée la difficulté de l'accès au logement de droit commun pour les personnes malades et/ou handicapées psychiques et l'accès aux droits.

Le réseau des grands-parents a poursuivi ses travaux. Accompagner son proche lui-même parent est une problématique de plus en plus fréquente. Ce réseau deviendra un groupe de travail en 2019.

Vie associative

La vie associative est portée par des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour soutenir et représenter l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques. Leur action représente **254 équivalents temps plein**.

PROJET ASSOCIATIF

L'Unafam a engagé, fin 2015, l'élaboration de son projet associatif. A chaque étape, un travail participatif a été mené avec les délégués et les salariés, contribuant ainsi à une bonne appropriation du projet. Après avoir voté son projet associatif en juin 2017, l'Unafam a élaboré le plan d'actions avec son échancier. Ce dernier a été approuvé par le Conseil d'administration en avril 2018. Durant l'automne, les membres du Bureau se sont déplacés dans toutes les régions pour rencontrer les bénévoles des délégations au plus près du terrain (15 réunions), écouter leurs



©Unafam

préoccupations, échanger avec eux sur la mise en œuvre des actions de ce projet associatif, définir leur implication selon leurs moyens et sans oublier de faire remonter les actions déjà en cours localement. Ce sont maintenant les bénévoles, les salariés en région et les adhérents qui font vivre ce projet avec le soutien des équipes du national.

VIE DES DÉLÉGATIONS

La déclinaison de la politique définie par le CA trouve sa source et son application dans les territoires, au plus près des familles, dans les délégations départementales et les délégations régionales.

Les délégations de l'Unafam sont présentes dans tous les départements de la métropole et de l'Outre-mer. Une instance régionale assure la coordination et le soutien des délégations d'une même région.

La vie associative de chaque délégation a su trouver des modes de fonctionnement adaptés au périmètre de la délégation, à sa population et sa géographie, à ses moyens humains et financiers. Si le quart des départements a plus de 1 million d'habitants, un quart en a moins de 300 000.

16 nouveaux délégués départementaux ont été nommés en 2018 et 9 ont été prolongés dans leur fonction. Ils ont suivi la formation à la responsa-

[Suite >](#)



bilité ou sont inscrits dans les prochaines sessions. cinq nouveaux postes de salariés ont été mis à disposition des délégations cette année, portant l'effectif total à 26 salariés (dont certains à temps partiel).

Responsables d'une petite délégation ou d'une plus grande, les délégués ont tous le souci de mettre en œuvre les missions de l'Unafam. Plus de 2 000 bénévoles s'impliquent au quotidien dans les délégations. Quand le nombre de bénévoles est réduit, la priorité est toujours et clairement le soutien aux familles (écoute, accueil, entraide). Quand il n'y a pas de délégué formellement nommé, ou en période de transition, les bénévoles s'organisent autour d'une gouvernance plurielle avec le soutien du délégué régional.

Focus sur les sollicitations nouvelles pour les bénévoles des délégations

En plus de leurs activités habituelles dans le cadre de leurs missions, les bénévoles des délégations départementales et régionales ont été particulièrement sollicités cette année.

- Le projet associatif a fortement mobilisé les délégations. Il donne maintenant une direction commune et une cohérence des activités. Les feuilles de route sont prêtes.
- Des actions mises en place récemment ont pris de l'ampleur dans les délégations : journées d'information sur les troubles psychiques, atelier « après PROSPECT », ateliers de promotion du bien-être, formation à l'accueil de parents d'enfants et adolescents.
- La démocratie sanitaire prend une place de plus en plus importante. Pour réellement s'exercer, elle demande du temps et de la formation : Commission des usagers (CDU), Maison de l'autonomie (MDA) ou Maison départementale des personnes handicapées (MDPH),

Commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA),

- Les partenariats locaux sont importants. Ils s'expriment au travers des Contrats locaux de santé (CLS), des Conseils locaux de santé mentale (CLSM), des réseaux handicaps psychiques, des structures et dispositifs impliqués dans l'accompagnement, l'emploi et le logement, le parrainage de GEM.
- De nouvelles instances relatives à la Stratégie nationale de santé et pilotées par les ARS ont été mises en place : Conseil territorial de santé (CTS), Commission spécialisée en santé mentale (CSSM), PRS2 (projet régional de santé). Mais c'est surtout le PTSM (Projet territorial de santé mentale) qui a mobilisé fortement les délégations régionales et départementales, avec l'apport d'informations et le soutien du siège.
- Il a fallu aussi que les bénévoles se familiarisent avec des concepts plus nouveaux qui ont trait à la réhabilitation, à l'éducation thérapeutique du patient (ETP), à la transformation de l'offre, à la notion de réponse accompagnée pour tous (RAPT), aux PSSM (Premiers soins en santé mentale).
- Certaines délégations ont été confrontées à des dysfonctionnements quelquefois graves dans les hôpitaux psychiatriques. Les représentants Unafam ont dû intervenir pour que l'accueil des personnes en souffrance psychique soit assuré dans des conditions préservant la dignité des patients et pour que la qualité des soins soit préservée.
- L'arrivée de salariés en délégation a soulagé le travail des bénévoles mais a aussi modifié l'organisation et la répartition des tâches.

Fonctionnement interne

L'Unafam est une association qui s'appuie, pour la grande majorité de ses actions, sur des ressources bénévoles qui représentent 254 équivalents temps plein. L'association est organisée autour d'un siège, de 99 délégations départementales, de 13 délégations régionales et de 300 sites d'accueil.

ORGANISATION DES DÉLÉGATIONS

L'Unafam s'est dotée d'une organisation en délégations départementales et régionales qui couvrent tout le territoire.

Les délégués départementaux, formés à la responsabilité, sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition des bénévoles de la délégation, des délégués régionaux et de la Commission vie associative. Ils constituent leur équipe d'animation, organisent les activités et fixent les priorités en fonction de leurs moyens et en cohérence avec les orientations de la Région et du Conseil d'administration. Ils se réunissent deux fois par an au siège.

Les délégués régionaux sont également nommés par le CA. En 2016, le périmètre des délégations régionales s'est adapté à celui des nouvelles régions. Ils n'ont pas de fonction hiérarchique mais un rôle de soutien et de coordination auprès des délégations départementales, de représentation au niveau des instances régionales (ARS, URASS, CRSA), de communication et de formation. De nouvelles attributions ont été confiées aux délégués régionaux : assurer la succession des délégués dans les départements et le fonctionnement des délégations en cas de vacance. Ils sont également mobilisés pour monter des dossiers de financement régionaux. Ils se sont réunis quatre fois au siège et participent largement aux objectifs de la vie associative.

Toutes les délégations, notamment les délégations régionales, n'ont pas de locaux en propre. Elles sont alors accueillies dans des locaux municipaux, des hôpitaux ou des UDAF.

Les moyens des délégations sont très hétérogènes, tant du point de vue des ressources

financières que des ressources humaines. La délégation régionale veille à assurer un minimum d'homogénéité entre les délégations dans l'attribution des moyens régionaux à sa disposition et en favorisant leur mutualisation.

Progressivement, avec des financements ARS pour l'aide aux aidants, des professionnels salariés sont recrutés pour venir en appui aux bénévoles dans les régions mais aussi dans certains départements : en 2018, on comptait 26 professionnels pour 112 délégations.

LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE (CVA)

La CVA est une commission permanente. Interface entre le CA et les délégations (DR et DD), elle a pour mission d'assurer leur bon fonctionnement et d'apporter un soutien en cas de besoin. Chaque membre, en tant que correspondant, a pris plus particulièrement en charge deux ou trois régions.

Cinq bénévoles participent à cette instance qui s'est réunie six fois en 2018. Elle a participé avec les DR à la proposition de nomination ou la prolongation des mandats de 25 délégués départementaux. Elle a participé à l'organisation et à l'animation de six réunions de responsables DD ou DR. Elle est intervenue au cours de sept réunions en délégation. Elle correspond régulièrement par mail, téléphone avec les responsables sur le terrain et tout particulièrement les DR.

Elle a largement participé à l'élaboration du projet associatif et aux recommandations dans le cadre du PTSM.

ORGANISATION DU SIÈGE

Une équipe de 24 professionnels (18,5 ETP) appuie les délégations et la gouvernance dans la réalisation de nos missions sociales et la gestion quotidienne de l'association. Elle s'articule autour d'un pôle formation (interne et externe), du service Ecoute Famille porté par des psychologues, de professionnels animant les permanences spécialisées, du service communication, complétés par les fonctions support traditionnelles pour gérer les moyens généraux.

RAPPORT FINANCIER

Rapport financier détaillé et rapport du Commissaire
aux comptes disponibles sur demande

NOUS POURSUIVONS LE DÉVELOPPEMENT DE NOS ACTIVITÉS EN PRÉSERVANT LES GRANDS ÉQUILIBRES



Danièle Loubier
Trésorière

Un grand merci au nom du Conseil d'Administration à l'ensemble des équipes de professionnels, de bénévoles, et de partenaires, qui ont œuvré pour l'atteinte de ces bons résultats.

Le compte de résultat 2018

Comme prévu, notre activité a été intense en 2018. Les actions nouvelles ont été provisionnées, comme nous l'annoncions l'an dernier. Ainsi, nous sommes fiers de vous présenter **un résultat positif de 348 087 €** dû pour 93 449 € aux Délégations et pour 254 638 € au Siège. Le résultat du Siège s'explique principalement par des produits exceptionnels issus de legs d'un montant global de 250 K€.

Les ressources.

Les produits d'exploitation ont progressé de plus de 4% cette année et l'ensemble des ressources s'établit à **5 892 K€**. Nos ressources proviennent majoritairement de subventions publiques qui représentent **59%** des financements de l'association. Au plan national, nous sommes soutenus principalement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Ministère de la Santé (DGS), la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et le Fonds National pour la Démocratie Sanitaire (FNDS).

Ces soutiens financiers nous permettent de renforcer et de diversifier nos actions de formation et celles d'accueil et d'écoute, de maintenir nos services spécifiques nationaux, et de développer nos initiatives de lutte contre la stigmatisation ainsi que l'Observatoire des Bonnes Pratiques.

En Région, les subventions les plus importantes proviennent des Agences Régionales de Santé (ARS) qui accompagnent nos Délégations dans leurs actions auprès des proches aidants (groupes de parole, accueil, échanges de bonnes pratiques, informations et colloques, etc.). De nombreuses

collectivités locales et organismes locaux viennent compléter ces financements.

Les adhésions continuent de progresser, de près d'1% cette année, ce qui porte à 14 600 le nombre de nos adhérents qui contribuent pour **18%** au financement de nos missions.

Les dons à l'Unafam sont en hausse de 10% cette année, ce qui est à noter dans un contexte où la générosité publique a tendance à séroder. Nous tenons ici à remercier chaleureusement l'ensemble de nos donateurs.

Les charges

Les charges de l'association s'établissent cette année à **5 544 K€**.

Notre développement s'accompagne d'une évolution maîtrisée des moyens pour le soutenir. Ainsi **nous avons renforcé les moyens humains professionnels** pour appuyer le travail des bénévoles en délégation et le développement de nos formations. L'association a aussi décidé la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dite prime Macron.

Cette année a vu le lancement et la réalisation de projets importants pour le développement des missions portées par l'association, parmi lesquels l'ouverture d'une **plateforme de formation à distance** pour nos bénévoles engagés dans l'accueil des familles, de nouvelles formations pour les proches aidants ou encore l'engagement de la refonte de notre **site internet**. Ce développement a été maîtrisé et financé notamment par une dotation en hausse de la CNSA et par des provisions dédiées à sa mise en œuvre, inscrites dans nos comptes en 2017.

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2018 (en Euros)

BILAN ACTIF	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort.	Net	Net
Logiciels Siège	102 912	91 510	11 402	3 312
Logiciels Délégations	11 669	8 445	3 224	3 166
Avances et acomptes	16 782		16 782	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 363	99 955	31 408	6 478
Terrains	621 649		621 649	621 649
Constructions Bagneux	1 326 681	1 326 681	0	0
Local Metz	7 622	7 622	0	0
Siège Paris	1 026 859	566 484	460 375	480 912
Siège Paris Annexe	167 694	65 028	102 666	106 858
Appartement Hauts-de-Seine	125 000	33 203	91 797	94 922
Installations et agencements Siège	144 102	93 453	50 649	34 429
Installations et agencements Délégations	71 232	57 559	13 673	15 542
Matériel de Bureau Siège	6 490	5 824	666	1 066
Matériel de Bureau Délégations	38 362	34 349	4 013	4 481
Matériel Informatique Siège	150 735	114 888	35 847	5 629
Matériel Informatique Délégations	148 884	123 188	25 696	17 674
Mobilier Siège	107 756	107 732	24	2 105
Mobilier Délégations	42 470	40 411	2 059	2 772
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 985 536	2 576 422	1 409 114	1 388 039
Dépôts et Cautionnements Siège	289		289	289
Dépôts et Cautionnements Délégations	10 105		10 105	9 798
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 394		10 394	10 087
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	4 127 293	2 676 377	1 450 916	1 404 604
Acomptes Fournisseurs Siège	6 464		6 464	3 177
Acomptes Fournisseurs Délégations	365		365	24 474
Créances diverses Siège	53 578		53 578	14 605
Créances diverses Délégations	5 487		5 487	12 146
Subventions à recevoir Siège	362 871		362 871	165 029
Subventions à recevoir Délégations	32 832		32 832	33 827
Produits à recevoir Siège	2 100		2 100	2 084
Produits à recevoir Délégations	19 273		19 273	29 639
TOTAL DES CRÉANCES	482 970		482 970	284 981
Valeurs mobilières Siège + Comptes à Terme	37 957		37 957	37 957
Valeurs mobilières Délégations	58 651		58 651	58 650
Disponibilités Siège	4 328 144		4 328 144	4 387 224
Disponibilités Délégations	2 567 379		2 567 379	2 230 585
TOTAL DES DISPONIBILITÉS	6 992 131		6 992 131	6 714 416
Charges constatées d'avance Siège	13 687		13 687	19 509
Charges constatées d'avance Délégations	1 734		1 734	1 580
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 490 522		7 490 522	7 020 486
TOTAL GENERAL	11 617 815	2 676 377	8 941 438	8 425 090

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2018 (en Euros)

BILAN PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fonds Propres	3 513 335	3 513 335
<i>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS</i>	<i>3 513 335</i>	<i>3 513 335</i>
Subventions d'investissement	21 239	21 239
Résultat de l'Exercice	348 087	100 214
Report à nouveau	1 667 460	1 567 247
<i>TOTAL DES AUTRES FONDS</i>	<i>2 036 786</i>	<i>1 688 700</i>
TOTAL DES FONDS PROPRES	5 550 121	5 202 035
Fonds dédiés Siège	1 898 898	2 009 979
Fonds dédiés Délégations	822 602	692 486
Provisions pour charges Siège	49 292	33 442
Provisions pour charges Délégations	28 867	9 176
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	2 799 659	2 745 083
<i>TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés Siège	157 990	58 241
Fournisseurs et comptes rattachés Délégations	18 518	30 888
Dettes sociales et fiscales Siège	200 028	198 387
Autres dettes Siège	129 548	126 326
Autres dettes Délégations	75 021	63 812
<i>TOTAL DES AUTRES DETTES</i>	<i>581 105</i>	<i>477 654</i>
Produits constatés d'avance Siège	8 355	
Produits constatés d'avance Délégations	2 198	318
TOTAL DETTES	591 658	477 972
TOTAL GÉNÉRAL	8 941 438	8 425 090

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2018 (en Euros)

		Résultat 2018				Résultat 2017
		Siège	Délégations	Retraitement	Résultat Cumulé	Résultat Cumulé
	Produits d'exploitation					
70	Ventes-Prestations Services	253 590	46 241	-49 963	249 868	211 762
74	Subventions DGS + DGCS	296 000			296 000	360 000
74	Subvention CNSA	713 346			713 346	640 771
74	Autres Subventions	820 427	1 400 219	-111 695	2 108 951	1 922 505
75	Cotisations	974 276	242 128	-242 128	974 276	968 040
75	Mécénat	30 000			30 000	60 000
75	Dons reçus	176 799	116 031	-85 104	207 726	187 398
75	Aide aux Régions		52 832	-52 832	0	0
75	Aide aux Délégations		252 988	-252 988	0	0
75	Dons = non rbt frais	272 651	0		272 651	259 671
75	Autres produits de gestion	18 150	165 152	-71 989	111 313	131 722
					0	
	TOTAL	3 555 239	2 275 591	(866 699)	4 964 131	4 741 869
	Charges d'exploitation					
60	Achats	97 123	141 669	-22 962	215 830	159 557
61	Services extérieurs	260 504	323 393	-27 001	556 896	563 689
62	Autres services extérieurs	1 134 399	1 005 292		2 139 691	1 568 108
62	Dons = non rbt frais	272 651			272 651	259 671
63	Impôts, taxes et versements assimilés	95 514	2 918		98 432	78 018
64	Charges de personnel	1 153 151	247 971		1 401 122	1 224 188
65	Autres charges de gestion courante	584 490	281 808	-816 736	49 562	71 657
68	Dotations aux amortissements	50 211	18 655		68 866	63 554
	TOTAL	3 648 043	2 021 706	(866 699)	4 803 050	3 988 442
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(92 804)	253 885	0	161 081	753 427
	Produits financiers					
76	Produits financiers	13 837	2 785		16 622	19 692
	TOTAL	13 837	2 785	0	16 622	19 692

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2018 (en Euros)

		Résultat 2018				Résultat 2017
		Siège	Délégations	Retraite- ment	Résultat Cumulé	Résultat Cumulé
	Charges financières					
66	Charges financières	406	0		406	386
	TOTAL	406	0	0	406	386
	RÉSULTAT FINANCIER	13 431	2 785	0	16 216	19 306
	RÉSULTAT COURANT	(79 373)	256 670	0	177 297	772 733
	Produits exceptionnels					
77	Produits exceptionnels	250 136	6 662		256 798	800 598
78	Reprises sur provisions	435 156	207 269		642 425	195 492
	TOTAL	685 292	213 931	0	899 223	996 090
	Charges exceptionnelles					
67	Charges exceptionnelles	24 000	20 077		44 077	30 300
68	Dotations aux provisions	339 924	357 075		696 999	1 640 897
	TOTAL	363 924	377 152	0	741 076	1 671 197
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	321 368	(163 221)	0	158 147	(675 107)
	Transfert de charges	12 643			12 643	2 588
	TOTAL DES PRODUITS	4 267 011	2 492 307	(866 699)	5 892 619	5 760 239
	TOTAL DES CHARGES	4 012 373	2 398 858	(866 699)	5 544 532	5 660 025
	RÉSULTAT	254 638	93 449	0	348 087	100 214

Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2019

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL SIEGE ET DELEGATIONS 2019

CHARGES	Siège	Délégations	Retraitement	Prévisionnel 2019	Réalisé 2018
CHARGES DIRECTES					
60 - Achats	98 000 €	143 000 €	-25 000 €	216 000 €	215 830 €
61 - Services extérieurs	262 000 €	325 000 €	-30 000 €	557 000 €	556 896 €
62 - Autres services extérieurs	1 370 000 €	1 006 000 €		2 376 000 €	2 412 342 €
63 - Impôts et taxes	116 000 €	3 000 €		119 000 €	98 432 €
64 - Charges de personnel	1 233 000 €	289 000 €		1 522 000 €	1 401 122 €
65 - Autres charges de gestion courante	542 000 €	282 000 €	-790 000 €	34 000 €	49 562 €
66 - Charges financières	500 €	- €		500 €	406 €
67 - Charges exceptionnelles	4 000 €	18 000 €		22 000 €	44 077 €
68 - Dotation aux amortissements	372 000 €	373 000 €		745 000 €	765 865 €
TOTAL DES CHARGES	3 997 500 €	2 439 000 €	-845 000 €	5 591 500 €	5 544 532 €
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2018				- €	348 087 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				- €	- €
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL	3 997 500 €	2 439 000 €	-845 000 €	5 591 500 €	5 892 619 €

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL SIEGE ET DELEGATIONS 2019

PRODUITS	Siège	Délégations	Retraitement	Prévisionnel 2019	Réalisé 2018
RESSOURCES DIRECTES					
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	266 000 €	45 000 €	-50 000 €	261 000 €	249 868 €
74 - Subventions d'exploitation	1 898 000 €	1 410 000 €	-110 000 €	3 198 000 €	3 118 297 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 500 000 €	786 000 €	-685 000 €	1 601 000 €	1 595 966 €
76 - Produits financiers	15 000 €	3 000 €		18 000 €	16 622 €
77 - Produits exceptionnels	92 000 €	5 000 €		97 000 €	256 798 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions, fonds dédiés et réserves	215 000 €	190 000 €		405 000 €	642 425 €
79 - Transfert de charges	11 500 €			11 500 €	12 643 €
TOTAL DES PRODUITS	3 997 500 €	2 439 000 €	-845 000 €	5 591 500 €	5 892 619 €
RESULTAT					
87 - Contributions volontaires en nature	- €	- €		- €	- €
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL	3 997 500 €	2 439 000 €	-845 000 €	5 591 500 €	5 892 619 €

ANNUAIRE DELEGATIONS

01 AIN - UNAFAM 01 - 04 74 32 11 39 - 01@unafam.org / 02 - AISNE UNAFAM 02 - 03 23 63 93 54 - 02@unafam.org / 03 ALLIER - UNAFAM 03 - 04 73 92 93 34 - 03@unafam.org / 04 - ALPES HAUTE-PROVENCE - UNAFAM 04 - 07 67 18 66 88 - 04@unafam.org / 05 - HAUTES-ALPES - UNAFAM 05 - 04 92 49 07 52 - 05@unafam.org / 06 - ALPES-MARITIMES - UNAFAM 06 - 04 92 15 09 87 - 06@unafam.org / 07 - ARDECHE - UNAFAM 07 - 04 75 41 13 89 - 07@unafam.org / 08 - ARDENNES - UNAFAM 08 - 03 24 56 23 88 - 08@unafam.org / 09 - ARIEGE - UNAFAM 09 - 09 63 59 49 88 - 09@unafam.org / 10 - AUBE - UNAFAM 10 - 03 25 40 62 74 - 10@unafam.org / 11 - AUDE - UNAFAM 11 - 09 50 03 51 68 - 11@unafam.org / 12 - AVEYRON - UNAFAM 12 - 07 77 38 96 00 - 12@unafam.org / 13 - BOUCHES DU RHONE - UNAFAM 13 - 06 43 84 67 22 - 13@unafam.org / 14 - CALVADOS - UNAFAM 14 - 02 31 85 24 87 - 14@unafam.org / 15 - CANTAL - UNAFAM 15 - 04 73 92 93 34 - 15@unafam.org / 16 - CHARENTE - UNAFAM 16 - 06 07 36 42 21 - 16@unafam.org / 17 - CHARENTE-MARITIME - UNAFAM 17 - 05 46 00 41 54 - 17@unafam.org / 18 - CHER - UNAFAM 18 - 02 48 70 05 38 - 18@unafam.org / 19 - CORREZE - UNAFAM 19 - 05 55 24 63 25 - 19@unafam.org / 20 - CORSE - UNAFAM 20 - 06 79 30 26 59 - 20@unafam.org / 21 - COTE D'OR - UNAFAM 21 - 03 80 49 78 45 - 21@unafam.org / 22 - COTES D'ARMOR - UNAFAM 22 - 02 96 33 53 84 - 22@unafam.org / 23 - CREUSE - UNAFAM 23 - 05 55 38 26 98 - 23@unafam.org / 24 - DORDOGNE - UNAFAM 24 - 06 07 37 46 74 - 24@unafam.org / 25 - DOUBS - UNAFAM 25 - 03 81 53 68 56 - 25@unafam.org / 26 - DROME - UNAFAM 26 - 04 26 42 02 73 - 26@unafam.org / 27 - EURE - UNAFAM 27 - 02 32 31 36 19 - 27@unafam.org / 28 - EURE ET LOIR - UNAFAM 28 - 06 86 51 21 56 - 28@unafam.org / 29 - FINISTERE - UNAFAM 29 - 06 74 94 09 21 - 29@unafam.org / 30 - GARD - UNAFAM 30 - 04 66 23 09 24 - 30@unafam.org / 31 - HAUTE-GARONNE - UNAFAM 31 - 05 61 48 11 56 - 31@unafam.org / 32 - GERS - UNAFAM 32 - 05 62 60 30 36 - 32@unafam.org / 33 - GIRONDE - UNAFAM 33 - 05 56 81 44 32 - 33@unafam.org / 34 - HERAULT - UNAFAM 34 - 04 67 58 49 29 - 34@unafam.org / 35 - ILLE ET VILAINE - UNAFAM 35 - 02 99 87 55 78 - 35@unafam.org / 36 - INDRE - UNAFAM 36 - 02 54 27 68 19 - 36@unafam.org / 37 - INDRE ET LOIRE - UNAFAM 37 - 02 47 64 43 79 - 37@unafam.org / 38 - ISERE - UNAFAM 38 - 04 76 43 12 71 - 38@unafam.org / 39 - JURA - UNAFAM 39 - 03 84 47 58 77 - 39@unafam.org / 40 - LANDES - UNAFAM 40 -

05 58 52 07 32 - 40@unaFam.org / **41 - LOIR ET CHER - UNAFAM 41** - 06 71 53 24 15 - 41@unaFam.org / **42 - LOIRE - UNAFAM 42** - 04 77 32 77 05 - 42@unaFam.org / **43 - HAUTE-LOIRE - UNAFAM 43** - 04 71 03 36 64 - 43@unaFam.org / **44 - LOIRE-ATLANTIQUE - UNAFAM 44** - 02 51 83 17 73 - 44@unaFam.org / **45 - LOIRET - UNAFAM 45** - 02 38 86 17 43 - 45@unaFam.org / **46 - LOT - UNAFAM 46** - 06 28 19 50 47 - 46@unaFam.org / **47 - LOT ET GARONNE - UNAFAM 47** - 06 71 63 35 83 - 47@unaFam.org / **48 - LOZERE - UNAFAM 48** - 04 66 47 03 14 - 48@unaFam.org / **49 - MAINE ET LOIRE - UNAFAM 49** - 02 41 80 47 79 - 49@unaFam.org / **50 - MANCHE - UNAFAM 50** - 06 04 16 49 30 - 50@unaFam.org / **51 - MARNE - UNAFAM 51** - 06 73 66 13 02 - 51@unaFam.org / **52 - HAUTE-MARNE - UNAFAM 52** - 06 48 39 38 52 - 52@unaFam.org / **53 - MAYENNE - UNAFAM 53** - 02 43 59 08 41 - 53@unaFam.org / **54 - MEURTHE ET MOSELLE - UNAFAM 54** - 03 83 53 26 57 - 54@unaFam.org / **55 - MEUSE - UNAFAM 55** - 06 70 70 75 81 - 55@unaFam.org / **56 - MORBIHAN - UNAFAM 56** - 06 47 47 47 67 - 56@unaFam.org / **57 - MOSELLE - UNAFAM 57** - 06 42 39 83 77 - 57@unaFam.org / **58 - NIEVRE - UNAFAM 58** - 03 86 57 97 22 - 58@unaFam.org / **59 - NORD - UNAFAM 59** - 03 20 56 70 70 - 59@unaFam.org / **60 - OISE - UNAFAM 60** - 06 72 97 60 91 - 60@unaFam.org / **61 - ORNE - UNAFAM 61** - 02 33 66 20 88 - 61@unaFam.org / **62 - PAS DE CALAIS - UNAFAM 62** - 03 21 15 72 42 - 62@unaFam.org / **63 - PUY DE DOME - UNAFAM 63** - 04 73 92 93 34 - 63@unaFam.org / **64 - PYRENEES-ATLANTIQUES - UNAFAM 64** - 05 40 39 59 07 - 64@unaFam.org / **65 - HAUTES-PYRENEES - UNAFAM 65** - 05 62 44 02 36 - 65@unaFam.org / **66 - PYRENEES-ORIENTALES - UNAFAM 66** - 06 88 59 08 62 - 66@unaFam.org / **67 - BAS-RHIN - UNAFAM 67** - 03 88 65 96 40 - 67@unaFam.org / **68 - HAUT-RHIN - UNAFAM 68** - 06 48 86 47 32 - 68@unaFam.org / **69 - RHONE - UNAFAM 69** - 04 72 73 41 22 - 69@unaFam.org / **70 - HAUTE-SAONE - UNAFAM 70** - 03 84 76 64 40 - 70@unaFam.org / **71 - SAONE ET LOIRE - UNAFAM 71** - 06 41 06 21 75 - 71@unaFam.org / **72 - SARTHE - UNAFAM 72** - 02 43 40 44 53 - 72@unaFam.org / **73 - SAVOIE - UNAFAM 73** - 09 66 87 91 54 - 73@unaFam.org / **74 - HAUTE-SAVOIE - UNAFAM 74** - 04 50 52 97 94 - 74@unaFam.org / **75 - PARIS - UNAFAM 75** - 01 45 20 63 13 - 75@unaFam.org / **76 - SEINE-MARITIME - UNAFAM 76** - 02 35 62 05 15 - 76@unaFam.org / **77 - SEINE ET MARNE - UNAFAM 77** - 07 68 48 05 75 - 77@unaFam.org / **78 - YVELINES - UNAFAM 78**

- 01 39 54 17 12 - 78@unafam.org / **79 - DEUX-SEVRES - UNAFAM 79** - 05 49 78 27 35 - 79@unafam.org / **80 - SOMME - UNAFAM 80** - 06 70 87 28 52 - 80@unafam.org / **81 - TARN - UNAFAM 81** - 05 63 48 73 29 - 81@unafam.org / **82 - TARN ET GARONNE - UNAFAM 82** - 05 63 91 53 44 - 82@unafam.org / **83 - VAR - UNAFAM 83** - 06 52 86 65 76 - 83@unafam.org / **84 - VAUCLUSE - UNAFAM 84** - 04 32 74 19 71 - 84@unafam.org / **85 - VENDEE - UNAFAM 85** - 06 61 13 09 13 - 85@unafam.org / **86 - VIENNE - UNAFAM 86** - 06 85 19 29 65 - 86@unafam.org / **87 - HAUTE-VIENNE - UNAFAM 87** - 06 13 38 83 06 - 87@unafam.org / **88 - VOSGES - UNAFAM 88** - 03 29 64 05 73 - 88@unafam.org / **89 - YONNE - UNAFAM 89** - 06 28 48 61 81 - 89@unafam.org / **90 - TERRITOIRE DE BELFORT - UNAFAM 90** - 03 84 22 20 84 - 90@unafam.org / **91 - ESSONNE - UNAFAM 91** - 01 64 46 96 21 - 91@unafam.org / **92 - HAUTS DE SEINE - UNAFAM 92** - 09 62 37 87 29 - 92@unafam.org / **93 - SEINE-SAINT-DENIS - UNAFAM 93** - 01 43 09 30 98 - 93@unafam.org / **94 - VAL DE MARNE - UNAFAM 94** - 01 41 78 36 90 - 94@unafam.org / **95 - VAL D'OISE - UNAFAM 95** - 01 34 16 70 79 - 95@unafam.org / **971 - GUADELOUPE - UNAFAM 971** - 06 90 36 71 30 - 971@unafam.org / **972 - MARTINIQUE - UNAFAM 972** - 05 96 63 01 48 / **973 - GUYANE - UNAFAM 973** - 05 94 38 27 79 - 973@unafam.org / **974 - REUNION - UNAFAM 974** - 06 92 28 83 87 - 974@unafam.org



Deux recueils d'informations pratiques

« Que va devenir
mon proche lorsque
nous ne serons
plus là ? »

› Pour répondre à cette question :

HANDICAP PSYCHIQUE

Tome 1 : ressources - logement

Tome 2 : protection - patrimoine



- › Pour organiser les conditions de vie et de prise en charge de la personne fragile dans les meilleures conditions.
- › Pour mieux en discuter ensuite avec les professionnels qui aideront à faire un choix judicieux.



UNAFAM ASSOCIATION DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUEMENT

BON DE COMMANDE

A renvoyer sous enveloppe affranchie à :
Unafam, 12 villa Compoint, 75017 Paris

Je commande : HANDICAP PSYCHIQUE Tome 1 : ressources - logement exemplaires à 10 € = €
 HANDICAP PSYCHIQUE Tome 2 : protection - patrimoine exemplaires à 10 € = €

Frais de port :
3€

MME MELLE M

NOM/PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

E-MAIL _____



› Le paiement est réalisé exclusivement par chèque bancaire à l'ordre d'« Unafam ».

› Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas traitée.

Merci de votre compréhension !

› Pour tout renseignement
(commandes hors France, etc) :
+33 (0)1 53 06 30 43.



- Service administratif : **01 53 06 30 43**
secretariatdg@unafam.org
- Siège national de l'Unafam : **01 53 06 30 43**
- Service Ecoute-famille : **01 42 63 03 03**
- Assistante sociale – secteur Île-de-France : **01 53 06 11 43**
isabelle.debiasi@unafam.org
- Permanence Avocats et Psychiatrie : **01 53 06 30 43**
- Site internet : www.unafam.org

Unafam, Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
(Association reconnue d'utilité publique) 12, villa Compoint 75017 Paris
Standard 01 53 06 30 43 / Écoute-famille 01 42 63 03 03 / E-mail secretariatdg@unafam.org

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNAFAM

Présidente Marie-Jeanne Richard **Vice-présidents** Béatrice Borrel, Rémy Baert, Roselyne Touroude **Secrétaire** Françoise Frelin
Secrétaire adjointe Brigitte Dephis **Trésorière** Danièle Loubier **Trésorier adjoint** Alain Monnier

Henri Bernard, Sébastien Bil, Daniel Crochetet, Michel Doucin, Martine Frager-Berlet, Jean François Giovannetti, Michel Hamon,
Xavier Mersch, François Pilet, Thérèse Precheur, Denys Priolet, Michel Rigault, Chantal Roussy, Odile Tiers, Serge Vannière, Jocelyne Viateau

RÉALISATION

Agence Kaolin, 8, avenue du Maine, 75015 Paris, agencekaolin.com **Secrétariat de rédaction** Louise Dubois
Direction artistique Mathilda Oudiz / **Crédits photo** iStockphoto, Unafam / **Couverture** David Chenet, *La Montagne regarde*, 2017,
acrylique, pastels à l'huile et collage, 38x46 cm

Impression Imprimerie Chevillon (89) / ISBN : 978-2-916695-32-7 / Toute reproduction interdite sans autorisation des auteurs.